Nations Unies S/PV.5230



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5230e séance

Jeudi 21 juillet 2005, à 10 heures

New York

Président :	M. Vassilakis	(Grèce)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 19 juillet 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2005/469)

05-43365 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 19 juillet 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2005/469)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de Cuba, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, d'Israël, du Koweït, du Liban, de la Malaisie, de la Norvège, de l'Arabie Saoudite, de l'Afrique du Sud, du Soudan, de la République arabe syrienne, de la Tunisie et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Álvaro de Soto, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. de Soto à prendre place à la table du Conseil.

J'informe également le Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 20 juillet 2005 de la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera publiée sous la cote S/2005/472 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander que, conformément à la pratique établie, le Conseil de sécurité invite la Chargée d'affaires de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance du Conseil de sécurité qui se tiendra demain, le jeudi 21 juillet 2005, pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter la Chargée d'affaires de la Mission permanente d'observation de la Palestine à participer au débat conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure du Conseil en la matière.

Puisqu'il n'y pas d'objection il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Barghouti (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe également le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 20 juillet 2005 qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de vous demander bien vouloir permettre à S. E. M. Yahia Mahmassani de participer au débat public qui aura lieu au Conseil de sécurité le jeudi 21 juillet 2005, sur la question palestinienne, et ce conformément à l'article 39 du règlement intérieur. »

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2005/471.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Yahia Mahmassani.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mahmassani occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien une lettre, en date du 20 juillet 2005, qui se lit comme suit :

> « En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de demander à être invité à participer au débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité ».

Conformément à la pratique antérieure sur cette question, je propose que le Conseil invite, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Badji occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Yémen auprès des Nations Unies une lettre, en date du 20 juillet 2005, qui se lit comme suit :

> « En ma qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique, j'ai l'honneur de demander que M. Syed Shahid Husain, Conseiller principal au Bureau de l'Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, participe à la séance que le Conseil de sécurité tiendra le 21 juillet 2005 pour examiner l'évolution récente de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité ».

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2005/473.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Ahmad Hajihosseini.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

À l'invitation du Président, M. Hajihosseini occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit en réponse à la demande contenue dans une lettre du Chargé d'affaires de la Mission permanente du Koweït auprès des Nations Unies en date du 4 octobre 2004 adressée au Président du Conseil de sécurité et qui sera publiée sous la cote S/2005/469.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Álvaro de Soto, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général. Je lui donne maintenant la parole.

M. de Soto (*parle en anglais*) : Le retrait prochain d'Israël de Gaza et de certaines parties septentrionales de la Cisjordanie continue d'éclipser toutes les autres questions. C'est un fait.

Le désengagement est un pas en avant important et le retrait des territoires occupés, bien que partiel et dont les termes ont été fixés dans une grande mesure par l'occupant, est une mesure positive qui crée un précédent et que la communauté internationale tout entière ne peut qu'appuyer. De plus, comme l'a déclaré à maintes reprises le Quatuor, il offre une occasion d'insuffler une nouvelle énergie à la Feuille de route. C'est un moment empreint d'espoir mais qui comporte des risques considérables.

En ce qui concerne l'engagement et les activités du Quatuor, le Quatuor s'est réuni ces dernières semaines pour passer en revue la situation en ce moment critique. Dans une déclaration publiée après sa réunion, qui s'est tenue à Londres le 24 juin, le Quatuor a souligné son attachement à l'ensemble de la mise en œuvre de la Feuille de route, que le Conseil a approuvée dans sa résolution 1515 (2003), et à la vision de deux États – Israël et une Palestine souveraine, viable, démocratique et d'un seul tenant – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le Quatuor pense toujours que la Feuille de route et la vision de deux États est la meilleure manière de réaliser une paix permanente et de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967. Le Quatuor condamne le regain de violences à Gaza et exhorte les deux parties à éviter et à prévenir toute escalade de la violence afin que le retrait israélien puisse se dérouler pacifiquement. Il a souligné l'importance du retrait israélien et a renouvelé son plein appui à son Envoyé spécial pour le désengagement de Gaza, M. James Wolfensohn, et à ses efforts visant à contribuer aux aspects du désengagement qui ne touchent pas à la sécurité et à la relève de l'économie palestinienne. Le Quatuor intensifie son suivi de la situation. Les Envoyés se sont réunis à Jérusalem la semaine dernière et se rencontreront à nouveau le mois prochain et en septembre. M. Wolfensohn a passé beaucoup de temps sur le terrain consacrant son énergie et son ingéniosité à faire renaître un sentiment d'espoir et de sécurité chez les Palestiniens et les Israéliens suite à la pénurie apparente de résultat suite à la réunion tant attendue entre le Premier Ministre israélien Sharon et le Président palestinien Abbas le 21 juin.

M. Wolfensohn a porté spécifiquement ses efforts sur un ensemble de six questions clefs, auxquelles les parties tentent d'apporter une réponse conjointement et rapidement avec son aide et ses encouragements. Ces questions sont, premièrement, le passage des frontières et les axes commerciaux; deuxièmement, le raccordement de Gaza à la Cisjordanie; troisièmement, les déplacements en Cisjordanie; quatrièmement, l'aéroport et le port maritime de Gaza; cinquièmement, les maisons construites dans les colonies israéliennes; et sixièmement, les serres et l'industrie laitière dans les colonies de peuplement.

De plus, M. Wolfensohn a appelé l'attention sur trois domaines essentiels sur lesquels les Palestiniens devraient se pencher avec l'appui de la communauté internationale. Il s'agit, premièrement, de la crise fiscale de l'Autorité palestinienne et de l'élaboration d'un plan de stabilisation fiscale pour intégration au budget 2006; deuxièmement, de l'élaboration d'un programme de développement général lié à un plan de financement rationnel du point de vue fiscal pour la période 2006-2008; et troisièmement, la conception d'un ensemble de programmes économiques à effet rapide qui fourniraient une réponse appropriée à la pression et à la demande pour des créations d'emplois à court terme. Les organismes des Nations Unies qui œuvrent dans les territoires palestiniens occupés restent attachés à appuyer le programme d'action rapide de M. Wolfensohn.

En ce qui concerne la violence, les dernières semaines ont vu une érosion progressive du quasi-cessez-le-feu officieux qui prévalait depuis le sommet de Charm el-Cheikh et l'accord du Caire du Président Abbas avec les factions palestiniennes. Les militants palestiniens ont monté un certain nombre d'attaques aux obus de mortier et aux tirs de roquette Qassam contre les colonies de peuplement israéliennes, ainsi que contre des centres urbains en Israël. Des échanges de coups de feu en Cisjordanie, en particulier, ont coûté la vie à plusieurs colons israéliens, et la fréquence de tels incidents s'est considérablement accrue. En partie en réponse à ces incidents, des militants palestiniens ainsi que des Palestiniens non armés, dont des adolescents, ont été tués par les forces armées et de sécurité israéliennes. Le 20 juin, une jeune femme de Gaza transportant 10 kilos d'explosifs – apparemment une opération suicide – a été interceptée alors qu'elle tentait d'entrer en Israël au point de passage d'Erez. En réponse à l'escalade graduelle de la violence qui a marqué ces 10 derniers jours, Israël est en train de prendre des mesures plus musclées. L'attentat-suicide perpétré le 12 juillet à Netanya, qui a fait cinq morts et de nombreux blessés israéliens, a précipité l'entrée des forces israéliennes dans Tulkarm, en Cisjordanie, en conséquence de quoi deux Palestiniens, dont un membre des forces de sécurité, sont morts dans un échange de tirs.

Les forces israéliennes continuent d'intervenir en Cisjordanie et d'arrêter un grand nombre de Palestiniens. Le 14 juillet, une roquette Qassam a tué une jeune femme israélienne et fait plusieurs blessés. En représailles, Israël a lancé des missiles contre des cibles localisées dans la bande de Gaza, alors que l'Autorité palestinienne y avait déclaré l'état d'urgence et que les forces de sécurité palestiniennes s'employaient avec force à empêcher de nouveaux tirs de roquettes.

Dans les jours qui ont suivi, la violence a encore monté d'un cran. Renonçant à la retenue dont il avait fait preuve au cours des derniers mois, Israël a repris les assassinats ciblés dans le but déclaré de prévenir des opérations terroristes. Sept militants du Hamas ont été tués. Plusieurs autres ont échappé à un missile lancé contre leur véhicule. Israël a commencé à rassembler des forces militaires à l'extérieur de la

bande de Gaza tout en promettant de donner à l'Autorité palestinienne une dernière chance d'empêcher la poursuite des attaques au mortier et des tirs de roquettes Qassam dirigés contre des cibles israéliennes, que ce soit à l'intérieur et à l'extérieur de la bande de Gaza. Avant ces incidents, les Israéliens et les Palestiniens se réunissaient de façon régulière dans un havre de sécurité, avec le concours du Coordonnateur des États-Unis pour les questions de sécurité, le général William Ward.

L'Autorité palestinienne a de grandes difficultés à faire régner l'ordre et la sécurité en Cisjordanie et à Gaza. Le Président Abbas s'est de nouveau engagé à œuvrer à imposer le monopole de l'Autorité palestinienne sur l'emploi de la force, suivant le principe « une autorité, un fusil ».

J'ai parlé des efforts récemment déployés en réaction à la multiplication des tirs de roquettes dirigées depuis Gaza contre des cibles israéliennes, qui ont fait de nombreuses victimes parmi les forces de sécurité, les militants et les civils palestiniens. Avant cela, plusieurs incidents inquiétants étaient venus confirmer que l'Autorité palestinienne devait de toute urgence s'imposer et mettre fin à la violence et aux désordres intérieurs.

Le 23 juin, à Djénine, un policier palestinien a été tué lorsque des hommes armés ont ouvert le feu sur un poste de police. Plus tard dans la soirée, la maison d'un membre du Conseil législatif palestinien de Djénine a été attaquée. Des escarmouches ont éclaté le 24 juin, alors que les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne procédaient à la recherche et à l'arrestation de 10 personnes soupçonnées d'être liées à la fusillade de la veille.

Deux agents d'organisations internationales en faveur du développement ont été kidnappés le 13 juillet par des Palestiniens armés, qui voulaient obtenir la mise en liberté d'un parent incarcéré. L'intervention de l'ONU auprès de la famille a permis d'obtenir qu'ils soient libérés le jour même.

Plus alarmantes encore sont les déclarations et les attaques adressées à l'Autorité palestinienne par le Hamas peu avant la confrontation des 14 et 15 juillet. Rejetant l'invitation du Président Abbas à rejoindre l'Autorité, un haut dirigeant du Hamas a menacé d'engager un conflit ouvert et de poursuivre les attaques contre Israël « dans le but de libérer la Cisjordanie et Jérusalem ». Mais depuis quelque temps, l'Autorité palestinienne se montre résolue à affronter les militants qui remettent en cause son autorité et à s'acquitter des obligations que lui confère la Feuille de route, à savoir mettre fin à la violence et entreprendre le démantèlement du potentiel terroriste.

Le 23 juin, il a été convenu que plus de 200 militants rendraient leurs armes à Nablus. Des accords similaires ont déjà été conclus et partiellement appliqués à Tulkarm et Jéricho. Au moment où le Président Abbas de l'Autorité palestinienne arrivait la semaine dernière à Gaza, le pilonnage de cibles israéliennes par des militants a fait monter la tension.

Le 16 juillet, dans un discours diffusé en direct sur les ondes de radio et de télévision, le Président Abbas s'est adressé dans des termes énergiques aux Palestiniens, réaffirmant sans réserve sa volonté d'imposer son autorité aux militants menaçant de troubler le calme précaire qui règne depuis quelques mois. Il a déclaré :

> « Nul n'étant au-dessus des lois, nous traquerons et puniront ceux qui auront pris part à des attaques. Il n'y aura plus d'armes dans les rues de nos villes ou dans les camps (…). Nous ferons usage de la force contre quiconque tentera de déclencher des troubles intérieurs (…). D'aucuns ont interprété à tort comme un signe de faiblesse notre empressement à préserver l'unité nationale. Nous ne laisserons personne faire obstacle au retrait israélien. »

Depuis, avec l'aide de la médiation égyptienne, les échauffourées entre factions palestiniennes ont cédé la place à une volonté plus forte de rétablir le calme relatif qui régnait auparavant.

S'agissant à présent des élections de l'Autorité palestinienne, le Conseil législatif a adopté le 18 juin, à une majorité importante, une nouvelle loi électorale contenant les amendements proposés par le Président Abbas. Par ailleurs, le 27 juin, le Président a demandé au Conseil législatif de modifier la Loi fondamentale de façon à instituer les fonctions de vice-président. Pour le moment, aucune décision n'a été officiellement annoncée concernant la date des élections législatives, mais elles auront vraisemblablement lieu en janvier 2006.

Les préparatifs israéliens du retrait se poursuivent à vive allure. Face aux protestations et manifestations, les autorités israéliennes sont parvenues à évacuer à

Gaza un bâtiment pris d'assaut par des extrémistes opposés au désengagement. Il y a eu des arrestations et des blessés légers et, le 29 juin, un adolescent palestinien a été agressé par des extrémistes israéliens. Mais il a pu être sauvé par un soldat israélien. À la suite de ces incidents, la bande de Gaza a été définitivement fermée le 13 juillet aux non-résidents israéliens. Une disposition analogue a été prise pour la région nord de la Cisjordanie, mais son exécution a été laissée à la discrétion du commandement opérationnel présent sur place.

Le 3 juillet, le Cabinet israélien a rejeté à une majorité écrasante la proposition de reporter le retrait, indiquant ainsi une nouvelle fois que le Gouvernement restait résolu à mettre à exécution son plan, et ce sans délai. À la suite de ce vote, la Knesset a rejeté le 19 juillet, à une majorité tout aussi éclatante, trois propositions de lois prévoyant l'ajournement du retrait, avec en toile de fond les protestations et manifestations des opposants au désengagement qui ont tenté de marcher sur le bloc de colonies de Gush Katif, situé à Gaza.

Les preuves que les activités d'implantation se poursuivent sont légion. Les derniers chiffres fournis par le Bureau central israélien des statistiques montrent que, durant le premier trimestre de 2005, le rythme de l'activité du bâtiment dans les colonies de Cisjordanie et de Gaza a été largement supérieur à la moyenne générale dans le reste d'Israël. Par ailleurs, de nouveaux appels d'offre ont été publiés, le dernier datant du 6 juillet, où la construction de 18 unités de logement à Elkana a été rendue publique.

Lors de sa réunion du 24 juin, le Quatuor a une fois de plus exprimé sa préoccupation au sujet des activités de peuplement israéliennes et réaffirmé qu'il fallait éviter toute mesure contraire à la Feuille de route ou qui compromette les négociations sur le statut final. D'autre part, le 10 juillet, des bâtiments de l'avant-poste d'Amuna en Cisjordanie ont été évacués volontairement après une pétition contre les colons de l'endroit.

Israël a également poursuivi et accéléré la construction de sa barrière en Cisjordanie. Le 10 juillet, le Conseil des Ministres israélien a entériné les derniers détails du tracé de la barrière autour de Jérusalem qui devrait, selon les prévisions, couper quelque 55 000 résidents palestiniens de Jérusalem-Est du reste de la ville. Le Gouvernement a également fixé au 1er septembre la nouvelle date d'achèvement de la barrière autour de Jérusalem.

Je passe maintenant brièvement au Liban, où la situation reste préoccupante. Le Conseil a déjà entendu un point sur l'assassinat de George Hawi, le 21 juin, et je ne m'y étendrai pas. Le 12 juillet, une explosion dans une banlieue nord de la capitale a provoqué la mort d'une personne et en a blessé 13 autres, dont le Ministre actuel de la défense, alors Vice-Premier Ministre, Elias Murr. Le Secrétaire général comme le Conseil de sécurité ont fait des déclarations sur le sujet.

Après le déroulement réussi des élections parlementaires organisées sous le Gouvernement dirigé par le Premier Ministre Néjib Mikati, le Liban s'est attelé à la formation de son nouveau Gouvernement. Le 28 juin, Nabih Berri a été réélu Président de l'Assemblée nationale et Fouad Siniora, ancien Ministre des finances, a été nommé Premier Ministre. Il y a deux jours, M. Siniora a annoncé qu'on était parvenu à un accord sur la composition du Cabinet, qui fera l'objet d'un vote de confiance au Parlement au début de la semaine prochaine.

Le 29 juin, le Conseil de sécurité s'est réuni pour discuter des échanges de tirs survenus ce même jour entre le Hezbollah et les Forces de défense israéliennes (FDI), qui ont commencé lorsqu'un groupe de combattants du Hezbollah a franchi la Ligne bleue dans la zone des fermes de Chebaa, lors de l'un des incidents survenus le long de la Ligne bleue. Le lendemain, des hélicoptères israéliens ont violé l'espace aérien libanais et survolé les villes de Tyr, Sidon et Beyrouth en larguant des tracts. Un autre incident s'est produit le 12 juillet, lorsque, selon la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), des éléments armés non identifiés se sont approchés de la Ligne bleue depuis la partie libanaise et ont tiré quatre coups de fusil AK-47 sur une position des FDI. Au cours des deux dernières semaines, également, on a enregistré un nombre important de violations terrestres quotidiennes de la Ligne bleue par des bergers et des civils libanais. Le rapport du Secrétaire général sur la FINUL (S/2005/460) traite de toutes ces questions.

Après les incidents du 29 juin et du 12 juillet autour de la Ligne bleue, il apparaît clairement une fois de plus que le Gouvernement libanais doit tout mettre en œuvre pour empêcher les attaques menées depuis

son côté de la Ligne bleue. Au vu de la situation sur le terrain, le Représentant personnel du Secrétaire général pour le sud du Liban a renouvelé sa demande instante aux autorités libanaises pour qu'elles exercent un contrôle sur la totalité du pays et s'abstiennent de toute violation de la Ligne bleue. Il a également demandé à Israël de mettre fin à ses violations constantes de l'espace aérien libanais. Il est nécessaire de faire preuve de la plus grande retenue afin d'empêcher toute dégradation de la situation, que toutes les parties disent vouloir éviter.

Mon ancien collègue Kieran Prendergast, qui a informé le Conseil pour la dernière fois en juin, a annoncé que je viendrais ce mois pour donner aux membres « mes premières impressions ». Cela tient de la gageure : j'ai non pas un, mais deux exemples difficiles à suivre – Kieran Prendergast, dont je prends la relève, mais aussi Terje Roed-Larsen. Tous deux ont apporté à leur tâche une très grande expérience du Moyen-Orient, ce qui n'est vraiment pas mon cas.

Je demanderai donc aux membres de garder à l'esprit ces circonstances atténuantes lorsqu'ils évoqueront les observations finales tout à fait personnelles que je vais maintenant proposer, six semaines à peine après avoir assumé ma tâche actuelle. Sans préjudice de l'attachement des Nations Unies à la réalisation d'une paix globale, je me concentrerai ici sur le volet israélo-palestinien de mon mandat.

Comme je l'ai dit au début, le désengagement israélien de Gaza domine l'ordre du jour moins d'un mois avant la date de départ annoncée. Certains commentateurs ont établi un parallèle incongru entre les attaques à la roquette et au mortier des militants palestiniens contre les Israéliens à Gaza et les efforts moins meurtriers mais physiquement très véhéments des opposants israéliens au désengagement pour empêcher l'application de cette décision. Le seul point de rapprochement est qu'il s'agit dans les deux cas d'arrière-garde visant à faire obstruction à une décision qui a la faveur d'une majorité de la population des deux côtés.

Le motif de la décision du Gouvernement israélien de faire partir les colons de Gaza et de mettre fin à la présence israélienne sur place est l'intérêt même d'Israël. Le Premier Ministre, M. Sharon, qualifie l'évacuation de Gaza de « vitale » pour Israël. En vertu du raisonnement classique qui veut que ce que gagne un camp est perdu par l'autre camp, le fait de satisfaire un intérêt israélien pourrait apparaître à certains Palestiniens comme une perte, à en juger d'après les efforts qu'ils déploient pour y faire échec. Mais en l'occurrence, nous nous trouvons en présence d'une mesure importante qui fait mentir ce raisonnement : comment, en effet, le démantèlement de colonies israéliennes en territoire palestinien occupé – le tout premier du genre – pourrait-il être autre chose qu'un acquis pour la partie palestinienne, à qui il offre, grâce aux efforts de James Wolfensohn, et au ferme appui de la communauté internationale – la perspective d'une amélioration rapide et sensible de son quotidien et la possibilité d'un retour, par le biais de la Feuille de route, à un processus de paix plus soutenu.

Bien que la dégradation du cessez-le-feu officieux soit profondément inquiétante, il y a tout de même eu quelques événements encourageants depuis la fin de la semaine dernière, avec les mesures énergiques prises par les forces de sécurité palestiniennes, sur les instances du Président Abbas, pour rétablir l'ordre public et intercepter, en particulier, les militants qui préparent des attaques contre des Israéliens. Le discours énergique adressé par le Président à son peuple à la fin de la semaine dernière a représenté à cet égard une démonstration d'autorité des plus appréciée. L'annonce faite il y a deux jours du renouvellement du cessez-le-feu et de l'intention des factions palestiniennes de mettre fin aux luttes intestines est également un signe d'espoir.

Je ne doute pas de la détermination du Gouvernement israélien à poursuivre coûte que coûte le désengagement. Les autorités israéliennes ont prouvé clairement qu'elles ne permettraient pas aux extrémistes israéliens d'empêcher la mise en œuvre du plan. Il faut espérer que la conjugaison des mesures prises par l'Autorité palestinienne et du retour d'un calme relatif rendront superflu le recours des Forces de défense israéliennes à la discrétion illimitée qui leur a, paraît-il, été laissée d'intervenir militairement pour écraser les attaques menées contre des Israéliens à Gaza. À ce stade, il est absolument essentiel de ne pas perdre de vue l'objectif global.

Le malaise, la suspicion et même le cynisme qui empoisonnent les relations israélo-palestiniennes peuvent être attribués dans une large mesure au fait que le désengagement ne se déroule pas dans un cadre pleinement agréé pour la prochaine étape vers une solution globale à laquelle les deux parties déclarent leur adhésion, à savoir deux États vivant en paix l'un à

côté de l'autre. Les Israéliens doivent être certains de vivre en sécurité, et il faut donner aux Palestiniens des raisons d'espérer. Outre les améliorations tangibles dans leur vie quotidienne, l'élément intangible d'une perspective d'avenir serait essentiel pour éveiller cet espoir.

Il est d'une importance cruciale que la stabilité soit préservée et que l'Autorité palestinienne soit habilitée à lutter avec succès contre le militantisme et l'extrémisme. Ce pouvoir d'action sera également un élément très important dans les préparatifs menant à la prise de contrôle des zones dont Israël se retire. Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises au Conseil ces derniers mois, et comme le général Ward, Coordonnateur spécial des États-Unis d'Amérique en matière de sécurité, l'a indiqué, Israël pourrait et devrait faire davantage pour appuyer l'Autorité palestinienne dans ses efforts visant à soumettre les militants. En conséquence, aussi bien l'Autorité palestinienne qu'Israël doivent se préparer sérieusement : l'Autorité palestinienne doit continuer à exercer son contrôle et son autorité alors qu'Israël doit renforcer la position des forces modérées et permettre à l'Autorité de s'imposer avec succès.

Un domaine dans lequel Israël peut et devrait prendre l'initiative est celui de ses obligations parallèles au titre de la Feuille de route, en vertu desquelles Israël devrait geler toute activité de colonie de peuplement, y compris de croissance naturelle, et démanteler immédiatement tous les avant-postes érigés depuis mars 2001. L'évacuation volontaire et récente d'Amuna, après qu'une pétition a été déposée contre les colons résidant là-bas à la suite de l'adoption officielle, par le Gouvernement, des recommandations du rapport Sasson, montre qu'il est possible d'honorer ces obligations.

Il est tout aussi important qu'Israël s'emploie à s'acquitter de ses obligations juridiques liées à la barrière. Un important ministre du cabinet israélien a récemment déclaré, notamment, que le tracé de la barrière « rend également plus juive la ville de Jérusalem ». S'il n'est pas tout à fait juste de tenir le Gouvernement responsable d'un choix de mots peut-être malencontreux d'un haut fonctionnaire dans le feu d'une entrevue radiophonique, ceci et la révélation que 55 000 résidents palestiniens environ seront exclus de la ville de Jérusalem par suite du tracé ne peuvent qu'accroître la crainte que la barrière a pour objectif de préjuger de l'issue de négociations finales sur le statut permanent. Ces questions devraient tout autant faire partie du programme d'action à court terme que les mesures énergiques palestiniennes contre les militants qui prennent les Israéliens pour cibles.

La mise en œuvre de la Feuille de route dans son ensemble et la concrétisation à terme du règlement prévoyant deux États, énoncé dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, doivent rester l'objectif. Nous aspirons à la fin de l'occupation qui a commencé en 1967, à l'établissement d'un État palestinien souverain, démocratique, viable et d'un seul tenant et à sa coexistence en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. Nous continuons également à œuvrer à l'instauration, de manière plus générale, d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, conformément à la Feuille de route et à la déclaration du Sommet arabe de Beyrouth en 2002 et en vertu des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003).

En résumé, s'il y a eu un retour dangereux vers l'abîme depuis un mois, des lueurs d'espoir, en particulier la semaine dernière, peuvent présager un nouveau départ.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Chargée d'affaires de la Mission permanente d'observation de la Palestine.

Mme Barghouti (Palestine) (*parle en arabe*) : Au nom de la Mission permanente d'observation de la Palestine, je tiens à exprimer notre profonde tristesse au lendemain des événements douloureux survenus il y a peu, et aujourd'hui encore, à Londres. Je voudrais réitérer notre condamnation de ces actes terroristes qui visent des civils innocents. Des efforts internationaux accrus sont nécessaires pour lutter contre ces crimes, quels que soient leurs auteurs.

En préambule, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour avoir assumé la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous sommes certains que votre expérience et votre sagesse conduiront au succès les délibérations du Conseil. Et je voudrais remercier le Représentant permanent de la France d'avoir assumé la présidence du Conseil le mois dernier.

Je tiens également à saisir l'occasion pour féliciter M. Álvaro de Soto de sa nomination en tant que Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient. La délégation palestinienne se tient toujours prête à coopérer avec lui pour assurer le

succès de sa mission difficile. Nous le remercions de son exposé complet et détaillé ce matin au Conseil, que nous ne reprendrons pas dans notre déclaration, car nous souhaitons nous concentrer sur les événements les plus récents et les plus graves.

Le Conseil de sécurité se réunit ce matin pour examiner les conditions difficiles qui s'aggravent dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Alors que la communauté internationale vise, par ses efforts, au succès du retrait israélien de la bande de Gaza et de quelques zones dans le nord de la Cisjordanie, Israël, la puissance occupante, se hâte de mettre en œuvre son plan expansionniste et colonialiste, étendant les colonies de peuplement, précipitant la construction du mur et isolant de la Cisjordanie, la section occupée de Jérusalem. Le Gouvernement israélien profite du fait que la communauté internationale privilégie, et désire voir, le succès du retrait de Gaza en multipliant les faits sur le terrain, imposant ainsi un fait accompli illégitime dans une tentative visant à compromettre toute possibilité de créer un État palestinien, indépendant et souverain à l'intérieur des frontières de juin 1967.

L'approbation, dimanche 10 juillet, par le Gouvernement israélien du tracé du mur de séparation à l'intérieur de Jérusalem-Est, dont la construction devrait s'achever dans les mois à venir, marque une évolution grave. Il s'agit d'un affront direct à la communauté internationale, d'autant plus que cela coïncide avec le premier anniversaire de la publication de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice relatif au mur, qui avait jugé que la construction du mur était illégale, qu'Israël était tenu de cesser immédiatement les travaux d'édification du mur, de démolir les portions déjà construites et d'abroger l'ensemble des actes législatifs et réglementaires s'y rapportant. La Cour a souligné également que l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, doivent examiner les mesures supplémentaires requises pour mettre fin à la situation d'illégalité résultant de la construction du mur de séparation et de son régime.

Mue par son désir de voir réussir le désengagement israélien de Gaza, la communauté internationale a été réticente à faire pression sur le Gouvernement israélien et a condamné les activités de colonies de peuplement actuelles d'Israël, ses confiscations de terres, son isolement de Jérusalem et ses travaux pour achever le mur; cela ne va pas forcément relancer le processus de paix ou la mise en œuvre de la Feuille de route. Au contraire, nous pensons que cette situation présage une véritable catastrophe avec des conséquences graves pour les peuples israélien et palestinien, pour la région et pour le monde, et qu'elle pourrait saper une solution finale reposant sur deux États.

Aujourd'hui, le peuple palestinien est assiégé, opprimé et tué. Les souffrances qu'il endure quotidiennement s'intensifient. Les conditions économiques et sociales se détériorent car Israël, la puissance occupante, continue de violer le droit international et le droit international humanitaire. Il passe outre aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et, en fait, à l'unanimité internationale. De cette manière, il pose à la communauté internationale et à l'inviolabilité du droit international le plus grand des défis. C'est comme si cet État était au-dessus des lois.

Depuis septembre 2000, les forces occupantes ont tué plus de 3 670 Palestiniens. Elles en ont blessés plus de 45 000 autres. Elles ont semé la destruction, y compris la démolition des maisons et la destruction de zones industrielles et agricoles et de l'infrastructure. Dans de nombreuses lettres, nous avons informé le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et l'Assemblée générale des faits récents terrifiants sur le terrain et des violations par Israël du droit international et du droit international humanitaire. Ces violations incluent la poursuite des assassinats extrajudiciaires, le meurtre des civils ou les blessures qui leur sont infligées, l'emploi arbitraire et excessif de la force, les bouclages continus, les entraves à la circulation des individus et des biens et encore plus grave, la poursuite de la colonisation de nos terres, l'élargissement continu des colonies de peuplement illégales et la construction du mur. Ces violations détruisent notre présent, notre avenir et la possibilité d'une paix entre les deux parties et la mise en œuvre d'une solution reposant sur deux États.

Les accords conclus précédemment à Charm el-Cheikh étaient un début encourageant pour un retour à la table des négociations et pour calmer la situation sur le terrain. L'Autorité palestinienne a pris un certain nombre de mesures pour remplir les engagements qu'elle a pris à Charm el-Cheikh. Mais le Gouvernement israélien n'a rempli aucun de ses engagements, encore moins ceux relatifs à un recul derrière les lignes de septembre 2000, à la libération

des prisonniers et à la fin des assassinats extrajudiciaires, des bouclages et du siège imposé à notre peuple.

La direction palestinienne est attachée aux négociations en tant que moyen de parvenir à un règlement pacifique reposant sur le respect du droit international et de la légitimité internationale. À cet égard, l'Autorité palestinienne attend avec intérêt que le désengagement israélien de Gaza soit mené à bien dans le calme, afin que nous puissions directement passer à la mise en œuvre de la Feuille de route menant aux négociations finales. Nous soulignons qu'il est important que le désengagement israélien de Gaza et de certaines parties septentrionales de la Cisjordanie soit achevé avant la fin de 2005. Il est important que la communauté internationale ne permette pas à Israël de tergiverser et d'hésiter en vue de distraire son attention pendant qu'il achève son programme d'implantation coloniale en Cisjordanie.

Nous vous sommes très reconnaissants, Monsieur le Président, de la rapidité avec laquelle vous avez répondu à la demande de convocation de cette séance. Nous espérons que le Conseil de sécurité sera à même de prendre des mesures immédiates pour faire face à cette politique expansionniste, qui est une violation flagrante du droit international et qui viole les termes de la Feuille de route et les obligations israéliennes qu'elle contient.

Encore une fois, nous renouvelons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle respecte l'opinion juridique de la Cour internationale de Justice. À ce stade, les organes de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Secrétariat, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, devraient accélérer la mise en œuvre de leurs obligations énoncées dans l'avis et dans la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale en ce qui concerne la création d'un registre des dommages, et donner suite à la demande de la Suisse, en sa qualité de dépositaire des Conventions de Genève, visant l'établissement d'un rapport à l'intention de l'Assemblée générale.

À cet égard, nous lancerons un appel en faveur d'une reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Cela ne met cependant pas de côté les responsabilités et les devoirs du Conseil de sécurité énoncés dans l'avis de la Cour internationale de Justice.

Nous attendons le jour où la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, veillera à ce qu'Israël respecte le droit international et le droit international humanitaire, conformément à l'avis rendu par la Cour il y a environ un an, et les droits légitimes du peuple palestinien, en particulier son droit à l'autodétermination et à ce qu'Israël cesse d'occuper ses terres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Chargée d'affaires de la Mission permanente d'observation de la Palestine des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous féliciter à nouveau de la façon dont vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité. J'aimerais également féliciter M. Álvaro de Soto à l'occasion de son accession à un poste où l'attendent des tâches importantes et redoutables et pour son rapport clair, complet et professionnel.

Alors que nous sommes assis ici aujourd'hui sur ordre des Palestiniens, nous devrions tous nous demander pourquoi sommes-nous, en fait, ici? Sommes-nous ici une fois de plus pour discuter dans l'acrimonie et perdre un temps précieux à écouter des diatribes et des faits déformés, comme nous venons juste de le faire? Ou devrions-nous, en ce grand moment dans l'histoire de notre région déchirée par la guerre, saisir l'occasion pour voir le tableau d'ensemble et ébaucher la grande toile que nos peuples méritent et que le Conseil devrait, et je suis sûr veut vraiment, peindre.

Cependant, je ressens un certain degré de gratitude pour l'occasion que nous donne aujourd'hui cette initiative palestinienne de discuter de la situation au Moyen-Orient ou comme les initiateurs de cette séance ont choisi de la nommer « la situation terrible sur le terrain ». Permettez-moi de partager avec le Conseil la situation sur le terrain, qui est véritablement terrible. La situation qui a vu plus de 25 400 attentats terroristes contre des Israéliens en moins de cinq ans est en effet effroyable.

Pour mettre les choses en perspective dans ce monde dans lequel nous vivons qui, comme nous en avons été encore témoins aujourd'hui, est un monde

très cruel et cynique, il s'agit en moyenne d'un attentat terroriste toutes les deux heures, 24 heures par jour, 365 jours par an, pendant cinq années consécutives.

Sur le terrain, à Netanya, le 12 juillet, un jeune Palestinien bardé d'explosifs s'est fait exploser à l'entrée d'un centre commercial. Cinq personnes, dont deux adolescentes, sont mortes dans l'attentat-suicide : Julia Voloshin, Anya Lifshitz, Moshe Maor Jan, Rachel Ben Abu et Nofar Horowitz. Que les noms de ces pères, mères et enfants ne soient jamais oubliés dans cette enceinte. Quatre-vingt-dix autres personnes ont reçu des blessures dans cette seule dramatique attaque.

La situation est également extrêmement difficile dans la localité israélienne de Beit Hagai. Le 24 juin, des terroristes palestiniens ont ouvert le feu, depuis leur véhicule, sur plusieurs civils israéliens, tous adolescents. L'un d'eux a été tué.

La situation sur le terrain est extrêmement difficile dans le village israélien de Nativ Ha'asara. Le 14 juillet, une femme de 22 ans a été tuée par une roquette Qassam alors qu'elle était assise devant sa maison. Tout au long du mois, le Hamas et la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa ont noyé le ciel de roquettes Qassam. Ces dernières années, plus d'un millier sont tombées sur la petite localité. D'autres communes ont été pilonnées le 14 juillet, des roquettes ayant explosé à proximité d'une école maternelle, près d'un terrain de jeu et contre des habitations.

La situation est également extrêmement difficile à Shlomi. Le jour de la fête de l'indépendance israélienne, célébrée il y a quelques semaines, des membres d'une milice terroriste du Liban-Sud ont tiré au mortier des obus de 107 millimètres contre des cibles civiles au beau milieu des festivités.

Ce n'est qu'un petit échantillon des activités terroristes incessantes qui coûtent la vie à des civils innocents. La situation est bel et bien tragique, douloureuse et extrêmement difficile pour les morts, leur famille, leurs voisins et leurs amis.

La situation est également extrêmement difficile au Moyen-Orient, compte tenu du fait que la seule force contrôlant le territoire de l'autre côté de notre frontière septentrionale est une organisation terroriste qui est soutenue, financée et conseillée par deux États Membres de notre Organisation.

Au moment où nous parlons, le Gouvernement israélien se prépare à mettre à exécution un plan décisif et inédit : il consiste à désengager toutes ses forces et tous les civils israéliens présents à l'intérieur la bande de Gaza et à démanteler quatre colonies dans le nord de la Cisjordanie. Israël prend ces mesures audacieuses et courageuses pour relancer le processus de paix au nom de toutes les parties impliquées dans ce conflit qui n'en finit pas.

Comme je l'ai dit, cette initiative est inédite de par son ampleur, les difficultés qu'elle soulève et l'espoir qu'elle suscite tant chez les Palestiniens que chez les Israéliens. Quiconque suit les événements dans notre région sait combien ce moment est pénible et douloureux pour le peuple israélien. En l'absence de gestes de bonne foi appropriés de la part de nos voisins palestiniens, l'exécution de ce plan a provoqué des divisions tumultueuses au sein de notre société. Mais le Gouvernement israélien et ses dirigeants sont déterminés à prendre ce risque non négligeable sur le plan politique et, malheureusement, personnel et à aller jusqu'au bout pour mettre à exécution cette initiative importante et audacieuse.

Ce plan de désengagement n'était pas la première solution choisie par Israël. Nous aurions préféré un accord pleinement négocié avec nos voisins palestiniens. Le Premier Ministre israélien l'a expressément signifié en décembre 2003, lorsqu'il a pour la première fois exposé le plan de désengagement. S'adressant aux Palestiniens, il avait alors déclaré :

> « Nous souhaiterions que vous assumiez vous-même la direction de votre pays : un État palestinien démocratique, jouissant d'une intégrité territoriale et d'une viabilité économique, qui pourrait entretenir des relations normales de tranquillité, de sécurité et de paix avec Israël… Nous espérons que l'Autorité palestinienne s'acquittera de sa part. Cela dit, si d'ici quelques mois les Palestiniens n'assument toujours pas les responsabilités qui leur incombent dans l'exécution de la Feuille de route, Israël mettra en marche une mesure unilatérale de sécurité consistant à se séparer des Palestiniens ».

Ce ne sont pas des mois mais des années qui se sont écoulés depuis et qu'Israël attend. Or l'Autorité palestinienne n'a toujours pas manifesté la moindre volonté d'appliquer ne serait-ce que la première des obligations énoncées dans la Feuille de route, qui est de :

« [déclarer] clairement la cessation des actes de violence et de terrorisme et [de faire] des efforts visibles sur le terrain en vue d'entraver et d'empêcher l'action des individus et des groupes qui préparent et lancent de violentes attaques contre des Israéliens en quelque lieu que ce soit et en vue de les arrêter ».

L'attaque terroriste perpétrée contre le centre commercial de Netanya, il y a 10 jours à peine, révèle la triste vérité qui se cache derrière les attentats à répétition : toute attaque de ce genre met non seulement en danger la vie des citoyens israéliens mais aussi celles de Palestiniens innocents et elle porte atteinte à la nouvelle direction palestinienne, au plan de désengagement et au processus de paix dans son ensemble. Or, il devrait être bien clair qu'Israël ne reviendra pas sur son intention de réaliser le désengagement jusqu'au bout et de poursuivre la paix. Il est à espérer que les dirigeants de l'Autorité palestinienne prendront les dispositions qui s'imposent face à la menace du terrorisme. Si la direction palestinienne n'élimine pas le terrorisme, c'est le terrorisme qui la fera disparaître.

Seuls l'Autorité palestinienne et ses dirigeants ont la responsabilité de juguler la terreur semée depuis les secteurs palestiniens, responsabilité dont ils n'ont toujours pas su s'acquitter. D'ailleurs, l'accalmie précédente n'était que superficielle : des dizaines d'actes terroristes étaient alors commis chaque mois et bien plus encore furent déjoués. En fait, cette campagne de terreur se poursuit sans relâche, avec une intensité variable, depuis septembre 2000. Comme je l'ai déjà dit, près de 25 400 attentats, dont 142 attentats-suicides à la bombe, ont été perpétrés durant cette période. Il importe de faire résonner une nouvelle fois ce chiffre dans cette salle.

La délégation palestinienne a demandé la convocation de la présente séance du Conseil de sécurité afin de passer en revue les conditions sur le terrain. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté quant à la situation qui règne en Israël : nous sommes au beau milieu de la mise en œuvre d'une décision politique historique et courageuse afin d'améliorer la vie des Israéliens et des Palestiniens. Il est quelque peu cynique que l'Autorité palestinienne soulève ces questions au Conseil de sécurité alors que la dégradation de la sécurité est le fait des terroristes palestiniens et découle du refus de l'Autorité palestinienne de s'acquitter de ses obligations. On a l'impression que ce débat sert en quelque sorte d'écran de fumée pour faire oublier les promesses que les Palestiniens n'ont pas tenues. En conséquence, Israël doit faire tout son possible pour combattre le terrorisme. Car toute nation a la responsabilité première et le droit de protéger la vie de ses citoyens.

Il est clair que c'est à l'Autorité palestinienne qu'il incombe de stopper le terrorisme palestinien sous toutes ses formes. Israël a transféré le contrôle des villes à l'Autorité palestinienne et aux forces armées de sécurité palestiniennes en l'échange de leur promesse que les Palestiniens combattront le terrorisme. C'est d'ailleurs l'une des obligations énoncées dans la Feuille de route. En raison de l'incapacité de la direction palestinienne à faire face au terrorisme, Israël n'a eu d'autre choix que de recourir à des mesures de défense et de protection, comme la clôture de sécurité.

En réalité, la clôture de sécurité produit des résultats. Le nombre des attentats perpétrés a chuté de 90 %, celui des citoyens tués a baissé de 70 % et celui des blessés de 85 %. Tout cela peut être directement attribué à l'efficacité de la clôture de sécurité. En Samarie, par exemple, 448 personnes sont mortes suite à des attentats terroristes avant la fin de la construction de la clôture de sécurité en août 2003.

Israël reste sensible toutefois aux incidences des nécessaires mesures défensives qu'il a été forcé de prendre. Israël travaille en coordination avec les responsables de l'Autorité palestinienne afin de faciliter le passage dans toutes ces zones à des fins humanitaires. À l'heure où nous parlons, des équipes d'Israéliens et d'experts des Nations Unies examinent les conséquences de ces mesures sur la liberté de circulation des civils palestiniens. Israël et l'Envoyé spécial du Quatuor pour le désengagement de Gaza, James Wolfensohn, s'emploient à améliorer la circulation contiguë entre les différentes zones palestiniennes.

De fait, le tracé de la clôture a été modifié plusieurs fois, que ce soit suite au contrôle judiciaire continu dont elle fait l'objet ou en raison de préoccupations humanitaires apparues seulement après la construction d'un tronçon de la clôture. Chaque tronçon de la clôture fait l'objet d'un examen scrupuleux en fonction de critères humanitaires fixés par la Haute Cour de justice israélienne, seul système juridique de la région où un Arabe ou un Palestinien peuvent saisir le tribunal contre leur propre

Gouvernement, demander justice et l'obtenir, au lieu de se faire jeter en prison, même d'être décapité. Il convient également de préciser que la construction de la clôture a permis à Israël de supprimer des postes de contrôle, et par là de relâcher les restrictions à la liberté de circulation quotidienne dans le nord de la Samarie.

Israël a ensuite établi des méthodes en vue de remédier aux difficultés éventuelles liées à la construction de la clôture, tant au niveau pratique – comme les 70 points de passage ouverts dans la clôture pour les agriculteurs – qu'au niveau juridique, en permettant aux propriétaires terriens touchés de présenter des objections au tracé proposé et de se faire dédommager à partir d'un fonds permanent spécial mis en place à cette fin. Ce mécanisme garantit une indemnisation adéquate aux personnes touchées et supprime la nécessité d'autres mesures telles que le registre proposé si peu judicieusement.

En l'absence de toute initiative claire de la partie palestinienne, Israël a été forcé de mettre en œuvre sa propre initiative de désengagement. Toutefois, cette initiative, même comme solution pis-aller, ne constitue pas, entendons-nous, un substitut aux négociations. De fait, comme Israël l'a répété à maintes reprises, cette initiative peut permettre de préparer la voie à la mise en œuvre de la Feuille de route et de remettre les parties sur la voie d'un règlement négocié du conflit.

Toutefois, pour que cette initiative de désengagement puisse jouer le rôle de tremplin vers une coopération accrue et un retour au processus de la Feuille de route, il faut que l'on reconnaisse, tant du côté palestinien qu'au sein de la communauté internationale, qu'il y a des droits des deux côtés de cette équation, y compris du côté israélien, et également des responsabilités des deux côtés, y compris du côté palestinien. La Feuille de route parrainée par le Quatuor, dont l'ONU est l'un des membres, repose sur le postulat que les deux parties ont des engagements et des responsabilités dont ils doivent être tenus comptables.

Les initiatives tendant à mettre exclusivement l'accent sur la victimisation des Palestiniens ou à l'exagérer, tout en évitant de parler des responsabilités palestiniennes, non seulement ne tiennent pas compte des réelles préoccupations israéliennes, mais font un tort considérable à tous ceux qui, parmi les Palestiniens, veulent la réforme, la transparence et la responsabilité. Pour qu'il existe une possibilité réelle de règlement durable du conflit, toutes les parties, dont la communauté internationale, doivent renoncer aux récriminations simplistes et partiales qui ont déformé la véritable réalité, et reconnaître qu'aucune partie n'a le monopole de la souffrance et qu'aucune partie ne pourra voir ses rêves entièrement réalisés.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour examiner des doléances qui ne font pas grand chose pour améliorer les efforts de paix dans la région. Ceux qui critiquent Israël ont toujours cultivé une obsession historique pour la fin de l'occupation des terres contestées, mais lorsque Israël prend l'initiative de transférer des terres dans un acte de bonne volonté, comme il le fait aujourd'hui, ces mêmes critiques brouillent le débat en détournant l'attention du Conseil sur cette discussion intempestive et superflue. J'espère que ce Conseil ne se laissera pas prendre à cette tentative de diversion et à son absurdité même.

Que l'on ne s'y trompe pas : Israël respecte beaucoup le Conseil et les principes révérés qui ont présidé à sa création. C'est précisément parce que nous respectons profondément ces principes que nous sommes consternés de cette tentative pernicieuse de prendre en otage le mandat et l'action du Conseil. Le débat d'aujourd'hui est une tache supplémentaire sur l'image du travail du Conseil. Ce sont des détournements de ce genre qui plaident en faveur d'une réforme des Nations Unies. Nous engageons ce Conseil à ignorer cette manœuvre et à considérer le tableau d'ensemble : un pays minuscule, assombri par le terrorisme, qui mobilise ses citoyens et sa volonté politique pour faire un pas audacieux en faveur de la paix dans la région.

Ne nous laissons pas distraire par des rhétoriques fallacieuses. Ne soyons pas aveuglés par des images déformées. Ne nous laissons pas détourner de notre chemin par des tactiques dépassées. Montrons-nous à la hauteur de la situation, gardons en tête la situation, dans son ensemble et dans ses aspects positifs, et saisissons l'occasion pour laisser ce processus historique aboutir. Progressons au lieu de régresser, cultivons l'espoir plutôt que le désespoir, et avançons vers un meilleur avenir dans l'intérêt de nos enfants, qu'ils soient israéliens ou palestiniens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant d'Israël des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Nous avons une longue liste d'orateurs. J'ai tout à fait conscience de l'importance de la discussion que nous tenons aujourd'hui et je suis parfaitement au fait des usages du Conseil en la matière. Néanmoins, je voudrais prier tous les orateurs de bien vouloir limiter leur déclaration, dans la mesure du possible, à cinq minutes maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations dont la déclaration est longue sont priées de bien vouloir en distribuer le texte par écrit et d'en présenter une version abrégée dans leur intervention.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais commencer par remercier M. Álvaro de Soto de son exposé en demi-teinte sur les derniers développements survenus dans la région du Moyen-Orient. Je lui souhaite plein succès dans « l'Orient compliqué ».

C'est avec une grande préoccupation que depuis peu, nous observons une nouvelle aggravation de la situation et une nouvelle montée des tensions au Moyen-Orient. En effet, après une accalmie de quelques mois, les assassinats extrajudiciaires, la répression et les actes de violence ont repris de plus belle et nous notons avec tristesse qu'une fois de plus, les victimes sont des civils et qu'elles sont dans leur très grande majorité palestiniennes.

Ainsi, alors que nous étions animés de l'espoir de voir le processus de paix longtemps en hibernation montrer quelque frémissement et de voir la Feuille de route reprendre la voie de la mise en œuvre, à la suite du consensus national palestinien sur la déclaration d'une trêve permettant la reprise du volet politique et l'engagement d'Israël de se retirer de la bande de Gaza – lequel retrait, faut-il le rappeler, doit être coordonné avec l'Autorité palestinienne et conduire à un retrait total de l'ensemble des territoires occupés depuis 1967 – Israël fait de nouveau planer le doute sur la reprise de la dynamique de la paix. Le Gouvernement israélien a, en effet, récemment pris la décision d'agrandir les colonies de peuplement en Cisjordanie, notamment autour d'Al-Qods, et d'accélérer les travaux du tracé du mur autour de cette même ville. La conséquence et l'objectif d'une telle mesure, c'est, de toute évidence, de rompre l'ultime lien géographique encore existant entre la ville sainte et le reste du territoire palestinien.

Je tiens à rappeler, à cet égard, que les colonies israéliennes en territoire palestinien sont illicites et illégales au regard du droit international et que la décision israélienne de les élargir n'est donc qu'une nouvelle tentative d'imposer un autre fait accompli obstruant les efforts en vue d'un règlement juste et durable et empêchant, ainsi, l'instauration d'un État palestinien indépendant et viable.

De fait, profitant de la complaisance sinon de l'impunité dont il a toujours su et pu bénéficier à l'intérieur même de ce Conseil, Israël a constamment adopté la politique des faits accomplis et des coups de force, foulant au passage les principes du droit international et les résolutions de notre Organisation.

Ultime provocation, la prise de la décision par Israël, le 9 juillet, sur le tracé du mur autour d'Al-Qods coïncide avec le premier anniversaire de la publication de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice qui avait estimé, sans équivoque aucune, que la construction du mur de séparation sur les terres palestiniennes, était frappée d'illégalité, tout comme l'a fait ensuite l'Assemblée générale par sa résolution ES-10/15 du 20 juillet 2004. Par son avis, la Cour avait ainsi touché du doigt la source même de la crise du Moyen-Orient, en l'occurrence l'occupation illégale des territoires palestiniens par Israël.

La prise d'une telle décision par Israël, en ce moment précis, prouve, s'il en était besoin, le mépris qu'il a toujours eu pour le droit international, constitue un coup dur pour les efforts internationaux en cours et ne pourrait que conduire à la détérioration du climat propice qui commençait à prévaloir, ces derniers temps, dans la région et à relancer la spirale de la violence.

Comme le préconise la Cour, le Conseil de sécurité devrait considérer quelles actions devraient être entreprises pour mettre fin à la situation illégale résultant de la construction du mur. Il devrait également considérer les mesures à prendre pour amener Israël à cesser les exécutions extrajudiciaires et la démolition des maisons, à démanteler les colonies de peuplement en plus, bien sûr, de la destruction de la barrière illégale de séparation.

Il est, par ailleurs, urgent que le Quatuor intervienne pour dissuader Israël de mettre à exécution sa décision d'élargir les colonies de peuplement et l'amener à honorer ses engagements au titre de la Feuille de route et permettre l'ouverture d'un processus de paix sérieux et durable en vue de mettre un terme à l'occupation israélienne et de garantir l'établissement

d'un État palestinien indépendant avec pour capitale Al-Qods.

La situation économique dans les territoires occupés, telle que décrite, nous préoccupe au plus haut point. Cette situation est aggravée par les difficultés financières que connaît l'Autorité palestinienne déjà fortement affaiblie par les attaques incessantes d'Israël contre ses infrastructures, couplées au blocage des territoires et aux incursions répétées d'Israël, notamment la démolition des maisons.

Je voudrais exprimer, par ailleurs, la préoccupation de ma délégation concernant la situation au Golan où la poursuite de la politique israélienne de colonisation continue d'entraver les efforts régionaux et internationaux déployés en vue de parvenir à une paix juste et globale dans la région, ainsi qu'au Liban où malgré les résolutions du Conseil de sécurité, des incidents ont repris et où les violations et agressions contre la souveraineté de ce pays ainsi que les provocations se sont poursuivies au cours des dernières semaines.

La communauté internationale, représentée par le Quatuor, est appelée à se mobiliser afin de parvenir à un règlement juste et durable du conflit au Moyen-orient, fondé sur le respect des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité ainsi que sur le principe de la terre contre la paix.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants à M. de Soto, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de l'exposé qu'il nous a fait sur l'état actuel du processus de paix.

Nous avons appris avec la plus grande inquiétude la forte poussée de tensions dans la zone de Gaza. Ceci intervient à la suite de tentatives par les forces extrémistes dans la région visant à envenimer et à aggraver la situation militaire et politique à la veille du retrait d'Israël prévu pour la mi-août de Gaza et d'une partie de la Cisjordanie en deçà du Jourdain. Les forces radicales tentent à l'évidence de saper la politique des accords de paix passés avec Israël, qui est mise en œuvre par le Chef de l'Autorité palestinienne, M. Abbas.

Nous estimons que la meilleure façon d'affronter ces forces qui s'opposent à l'avancement du processus de règlement israélo-palestinien est pour les parties d'adopter une position responsable et retenue et des mesures concertées en matière de sécurité destinées à prévenir l'anarchie et les violences incontrôlées.

Il importe à présent qu'Israéliens et Palestiniens respectent scrupuleusement les accords de Charm el-Cheikh et avancent de façon coordonnée en déployant des efforts pour régler ces questions afin de garantir le retrait de Gaza par Israël, qui doit faire partie intégrante du processus défini dans la Feuille de route.

La Russie, avec les autres membres du Quatuor et les autres parties intéressées, reste pleinement disposée à fournir toute l'assistance nécessaire pour faire avancer le processus de négociations israélo-palestinien et à faciliter activement les efforts pratiques en vue d'instaurer une paix globale et juste au Moyen-Orient.

À cet égard, nous demandons instamment aux parties de s'abstenir de toute action susceptible de préjuger des résultats des pourparlers sur le statut final, surtout pour ce qui est de la poursuite de la construction par Israël du mur de séparation, dont le tracé, en particulier dans la zone de Jérusalem, est préjudiciable aux intérêts des Palestiniens. Nous voudrions également affirmer sans réserve le droit légitime d'Israël de se défendre contre les attaques terroristes.

Nous sommes préoccupés par la question des colonies. Nous avons déjà déclaré que nous espérions que le Gouvernement israélien tiendrait sa promesse liée aux colonies dès que le processus de réinstallation prendrait fin. Nous continuons de l'espérer.

À l'heure actuelle, tous les efforts de la communauté internationale visent à promouvoir la coopération israélo-palestinienne à la veille de la mise en œuvre du plan de réinstallation. Toutefois, la Russie a appelé, et continuera à appeler, à la recherche d'un règlement global au Moyen-Orient – c'est-à-dire l'établissement de la paix sur les fronts israélo-syrien et israélo-libanais. Sans quoi, il ne saurait y avoir de stabilité au Moyen-Orient.

Nous considérons que le plan de réinstallation n'est que l'amorce d'un nouvel élan, dans le cadre de la Feuille de route, vers l'accomplissement, par les parties israélienne et palestinienne, de leurs obligations au titre de ce document qui – nous en sommes fermement convaincus – est la seule issue et dont la

mise en œuvre est le plus sûr moyen pour les Israéliens et les Palestiniens de parvenir à un règlement.

Étant donné la complexité des problèmes rencontrés par les participants au processus de règlement, nous voudrions rappeler une fois encore au Conseil notre proposition de tenir à l'automne une réunion d'experts de haut niveau pour examiner les conséquences de la réinstallation et définir les stratégies à long terme devant être adoptées par la communauté internationale dans le cadre du processus de paix.

M. de La Sablière (France) : Je remercie aussi Álvaro de Soto de son exposé, aussi bien de sa présentation que de ses commentaires. Nous lui souhaitons plein succès dans cette mission qui est à la fois difficile et importante.

Je voudrais, pour commencer, indiquer que ma délégation souscrit pleinement à l'intervention qui sera prononcée tout à l'heure par l'Ambassadeur du Royaume-Uni au nom de l'Union européenne.

À quelques semaines du début du désengagement israélien de la bande de Gaza, la situation au Proche-Orient demeure malheureusement un sujet de vive préoccupation. Tout doit être fait, à l'approche de cette étape importante, pour éviter que ne s'enclenche à nouveau l'engrenage de la violence. La trêve est l'un des acquis les plus précieux et les plus fragiles de ces derniers mois. Sa préservation implique que les parties fassent preuve de la plus extrême retenue, qu'elles reprennent leur dialogue et leur coopération, y compris dans le domaine sécuritaire, afin de faire cesser les violences.

La France condamne ainsi avec la plus vigoureuse fermeté l'attentat-suicide commis à Netanya il y a tout juste une semaine, ainsi que les tirs de roquettes et de mortiers qui ont coûté la vie à des civils israéliens. Nous appelons l'Autorité palestinienne à intensifier ses efforts pour faire prévaloir l'ordre public dans les territoires palestiniens. C'est un impératif absolu à quelques semaines du début du retrait de Gaza. De son côté, Israël doit faire preuve de retenue, et notamment mettre un terme à sa politique d'assassinats ciblés dont la poursuite ne peut qu'alimenter la spirale de la violence.

Comme l'a dit justement Álvaro de Soto, la réussite du retrait israélien de la bande de Gaza est dans l'intérêt de tous. Mais l'horizon politique des Palestiniens ne doit pas se limiter à ce retrait. Celui-ci doit constituer une première étape s'inscrivant dans le cadre de la Feuille de route. Dans cette perspective, le Quatuor doit jouer pleinement son rôle pour engager et assister les parties à mettre en œuvre leurs obligations aux termes de la Feuille de route. Nous sommes à cet égard favorables à la tenue d'une conférence internationale le moment venu.

S'agissant de la barrière de sécurité, nous reconnaissons pleinement à Israël le droit de prendre des mesures énergiques pour protéger ses citoyens contre le terrorisme. Mais le tracé retenu pour la barrière de sécurité soulève aujourd'hui de nombreuses inquiétudes. La barrière pénètre en effet de plusieurs kilomètres à l'est de la Ligne verte, à l'intérieur des territoires palestiniens, en contradiction avec les dispositions pertinentes du droit international, comme l'a relevé l'année dernière la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif. Cette construction, si elle était irréversible, constituerait une annexion de facto d'une partie substantielle de la Cisjordanie. Elle compromettrait sérieusement la perspective d'une solution négociée du conflit en préjugeant la frontière du futur État palestinien, voire en rendant physiquement impossible l'édification d'un tel État.

La construction du mur donne lieu à des dépossessions de grande échelle. Elle place des milliers de Palestiniens dans une situation des plus précaires. Le mur déstabilise socialement et économiquement des régions entières et menace la viabilité économique et géographique du futur État palestinien.

Nous appelons ainsi le Gouvernement israélien à stopper toute construction de la barrière à l'intérieur des territoires palestiniens, y compris autour de Jérusalem-Est, et à démanteler les tronçons qui s'y trouvent déjà, conformément aux dispositions pertinentes du droit international. L'Union européenne n'entérinera aucune modification non négociée du tracé des frontières d'avant 1967.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous nous joignons aux orateurs précédents pour remercier l'Ambassadeur Álvaro de Soto, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de sa mise au point sur la situation au Moyen-Orient qui nous a rappelé que le processus de paix faisait encore face à de nombreux obstacles.

Au cours du dernier exposé sur la question au Conseil, l'espoir de parvenir à un accord palestino-

israélien avait été exprimé à la suite d'une amélioration du climat politique dans la région. La tenue réussie des élections présidentielles en janvier, suivie des accords de Charm el-Cheikh en février et de la réunion de Londres en mars, offraient une occasion aux dirigeants israélien et palestinien de s'engager à mettre fin à la violence, à renforcer la confiance et à œuvrer ensemble à un retrait israélien de Gaza et de certaines parties septentrionales de la Cisjordanie en août. Face à cet élan positif, la communauté internationale s'engageait à appuyer les efforts des parties pour faire avancer le processus de paix. L'accent était mis sur un retrait total et complet conforme à la Feuille de route, marquant un pas important vers la réalisation de la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Des faits nouveaux récents sur le terrain ont soudainement éclipsé ces acquis positifs, qui se traduisent par une violence persistante et une réaction à cette violence, causant des blessures ou la mort de plusieurs personnes innocentes et la perte de biens. Cette recrudescence de la violence est, à notre avis, très alarmante. Nous continuons de condamner l'attentat-suicide de Netanya et les tirs de roquettes qui ont tué plusieurs civils israéliens innocents. Nous insistons sur le fait qu'il ne faudrait pas que ces événements, qui se produisent moins d'un mois avant le retrait israélien prévu, puissent saper le retrait, qui est un élément important du processus de paix.

Nous espérons par conséquent que le retrait sera maintenu, coordonné et pacifique. À cet égard, nous félicitons l'Autorité palestinienne des mesures qu'elle a promptement adoptées pour prévenir la poursuite des attaques dirigées contre Israël et pour insister sur un retrait israélien sans heurt. Pour sa part, le Gouvernement israélien a bien agi en rejetant les demandes visant à retarder le retrait et en ne cédant pas à l'opposition au processus de désengagement.

Cependant, nous regrettons la décision de poursuivre la construction du mur de séparation à Jérusalem-Est et alentour. Cette mesure, ainsi que l'accélération de l'activité des colonies de peuplement, ne présage rien de bon pour le processus de paix. La poursuite de la construction du mur et des activités d'implantation vont à l'encontre des accords antérieurs et ne peuvent que saper le véritable esprit de confiance mutuelle qui est essentiel pour que des progrès réels vers la paix soient faits.

Nous exhortons tant le Gouvernement israélien que l'Autorité palestinienne à ne pas fléchir dans leur recherche de la paix et de la sécurité pour leurs peuples et leur région. Par le passé, ils ont montré qu'ils pouvaient surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Nous avons une obligation de les encourager et de les appuyer. Il ne faut pas permettre que les contretemps qu'ils rencontrent déraillent le processus de paix.

Je me tourne maintenant vers la question de la Ligne bleue qui sépare Israël du Liban. Nous sommes préoccupés que des violations par les deux parties, qui ont causé des blessures et la perte de vies, aient été rapportées. Nous exhortons les nouvelles autorités libanaises à s'efforcer d'exercer un plus grand contrôle sur tout leur territoire et à mettre fin aux attaques émanant de chez elles. Israël, pour sa part, devrait s'abstenir de commettre des violations aériennes de la Ligne bleue. Ni les deux parties ni aucun d'entre nous ne doit reculer : nous devons préserver les acquis obtenus jusqu'ici.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie Álvaro de Soto de son exposé détaillé et de ses remarques perspicaces. Ma délégation et, en particulier, moi-même, du fait ma longue amitié avec M. de Soto, nous sommes fortement réjouis de sa nomination aux fonctions de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, qui est une reconnaissance évidente de son savoir-faire et de son talent de diplomate.

Je voudrais également exprimer notre appréciation pour la tenue de cette séance publique, convoquée à la demande du Groupe des États arabes.

Les habitants d'Israël et des territoires palestiniens occupés se trouvent actuellement à un moment décisif : le processus de paix est véritablement en mesure de sortir de l'impasse et de la paralysie dans lesquelles il se trouve depuis ces dernières années. Du point de vue de ma délégation, le retrait israélien de Gaza et du nord de la Cisjordanie constitue, certes, un premier pas, mais un pas important, vers la fin de l'occupation et la concrétisation de la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, grâce à un règlement global, juste et durable du conflit. Il est donc essentiel qu'il soit couronné de succès.

Dans ce contexte, le Gouvernement israélien devrait être encouragé à poursuivre le désengagement

suivant le calendrier proposé. Il est d'une importance cruciale qu'il agisse en coordination avec l'Autorité palestinienne, afin que l'opération puisse s'effectuer sans bavure et sans heurt. Les mesures prises dans ce sens au cours des dernières semaines méritent d'être saluées, et ma délégation estime qu'il importe de les intensifier dans les jours à venir. La facilitation assurée en parallèle par les partenaires internationaux et les États voisins est elle aussi digne d'éloges.

Notre gouvernement a pris note avec satisfaction de la dernière déclaration faite par les responsables du Quatuor à Londres, dans laquelle ils ont insisté sur la nécessité urgente qu'Israël et les Palestiniens travaillent directement ensemble dans un esprit de coopération, sous les auspices de James Wolfensohn, Envoyé spécial du Quatuor pour le désengagement de Gaza. Soulignant également le rôle crucial d'un appui coordonné de la communauté internationale des donateurs pour la réussite de la mission de M. Wolfensohn, le Quatuor a exhorté les États arabes à y concourir de leur mieux.

Le caractère complexe et sensible du retrait israélien exige que le calme et la stabilité règnent au maximum sur le terrain. Ma délégation est d'avis que la récente escalade de la violence dans la région dessert les intérêts des deux camps et que les parties doivent s'évertuer à faire preuve de retenue et à se conformer aux accords conclus à Charm el-Cheikh en vue de préserver le cessez-le-feu.

Il est primordial que cessent les exécutions extrajudiciaires commises par les forces israéliennes, qui ont repris depuis quelques jours. Ma délégation a suivi avec une vive inquiétude l'intensification des attaques au mortier et des tirs de roquettes lancés par les groupes armés palestiniens contre des cibles israéliennes, y compris des civils. L'une de ces attaques a causé la mort d'une petite fille israélienne d'origine brésilienne, ce qui a profondément affligé mon pays. Ma délégation condamne également l'attaque terroriste survenue il y a quelques jours à Netanya. Dans ce contexte, mon gouvernement juge encourageante l'annonce que les factions palestiniennes tiendront leur promesse de cessez-le-feu. Le Brésil est d'avis qu'à présent, tous les Palestiniens devraient s'employer en priorité à soutenir l'Autorité palestinienne dans ses entreprises.

Au stade actuel de la situation, le renforcement de la confiance constitue un élément important. Ma délégation est donc alarmée d'apprendre que les activités d'implantation progressent en Cisjordanie et, pire, qu'Israël a revu le tracé de son mur et accéléré les travaux d'édification autour de Jérusalem. Ces mesures nuisent profondément aux efforts déployés pour renforcer la confiance entre les deux Gouvernements et entre les peuples. De plus, ils réduisent les chances d'arriver à un règlement global, juste et durable du conflit et de résoudre les questions fondamentales liées au statut final.

L'édification du mur autour de Jérusalem affectera probablement le quotidien de 55 000 personnes, comme le Coordonnateur spécial l'a indiqué ce matin. En outre, elle préjuge du règlement d'un différend autour d'une question centrale depuis l'élaboration du plan de séparation qui a fait l'objet de nombreuses résolutions à l'ONU, au Conseil de sécurité comme à l'Assemblée générale. Je rappelle que toute solution sur le statut de Jérusalem devrait tenir compte des préoccupations légitimes des deux camps et contenir des dispositions, vérifiables par la communauté internationale, qui garantissent que la liberté de culte et de conscience de tous les habitants sera respectée, de même que l'accès libre et sans entrave des peuples de toutes les religions et nationalités à l'ensemble des lieux saints de Jérusalem. Israël devrait être incité à revenir sur ses décisions à ce sujet et à conduire toutes ses activités relatives au mur en conformité avec l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice.

Le Brésil est profondément alarmé par la situation extrêmement difficile qui règne dans les territoires occupés sur les plans humanitaire et économique. Dans ce contexte, ma délégation se félicite des efforts entrepris par l'Envoyé spécial Wolfensohn en vue de régler la situation et d'atténuer les souffrances du peuple palestinien. Mon gouvernement est prêt à concourir à ces efforts, notamment en fournissant l'assistance et les compétences nécessaires à la réalisation de programmes sociaux sur le terrain. Les autorités brésiliennes souhaitent vivement étudier les possibilités de coopération à cet égard.

Ma délégation tient par-dessus tout à souligner combien il est important qu'Israël assume ses responsabilités dans ce domaine en levant les obstacles à la circulation des biens et des personnes, en direction et en provenance de Gaza et de la Cisjordanie, ainsi qu'entre les deux régions.

Concernant la situation au Liban, ma délégation se réjouit de la formation d'un nouveau gouvernement. Le Brésil est sûr que les nouvelles autorités travailleront dans l'intérêt et au bénéfice de tous les Libanais. De son côté, la communauté internationale devrait soutenir les efforts du Gouvernement. Il faut s'abstenir de prendre des mesures susceptibles d'avoir des retombées négatives sur l'unité et la stabilité libanaises.

Concernant la situation le long de la Ligne bleue, ma délégation appelle de nouveau les deux parties à faire preuve de retenue et à se plier à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans les jours à venir, le Conseil examinera le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2005/460). Le Brésil est favorable au renouvellement du mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, au regard des tensions qui règnent dans la région et de la demande faite dans ce sens par le Gouvernement libanais.

Enfin, je confirme notre adhésion à une paix globale au Moyen-Orient qui règle tous les aspects du conflit.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie M. Álvaro de Soto de son exposé détaillé. Nous connaissons bien M. de Soto, qui est un vieil ami. Cela fait de nombreuses années qu'il sert l'ONU et nous nourrissons de grands espoirs à son égard. Nous espérons que, grâce à ses excellentes compétences et à sa sagesse diplomatique, il continuera de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Par rapport à la situation qui prévalait il y a quatre mois, les récents événements survenus entre Israël et les Palestiniens suscitent bien des inquiétudes. Un an après l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice sur le mur de séparation, le Gouvernement israélien a annoncé qu'il allait en accélérer la construction à Jérusalem-Est. Cela contrevient aux résolutions pertinentes de l'ONU et au principe « terres contre paix » et cela ne peut qu'exacerber la discorde entre Israéliens et Palestiniens. La question du statut final de Jérusalem doit être réglée par le biais de pourparlers de paix entre les parties concernées, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU.

La Chine espère que les parties israélienne et palestinienne s'emploieront conjointement à maintenir le bon climat que l'on a connu cette année sur la question du Moyen-Orient et qu'elles poursuivront leurs efforts de réconciliation.

La Chine est préoccupée par l'escalade récente des affrontements violents entre Israéliens et Palestiniens. Cette situation souligne la nécessité et l'urgence d'assurer la sécurité et de mettre fin à la violence. Nous avons noté que M. Abbas, le dirigeant palestinien, s'est rendu dans la bande de Gaza pour reprendre la maîtrise de la situation et que la partie israélienne a repoussé à plus tard une action militaire contre Gaza. Nous espérons que les deux parties feront preuve de la plus grande retenue et qu'elles rétabliront au plus tôt le calme qui régnait depuis quelques mois.

Les efforts palestiniens et israéliens et la médiation de la communauté internationale ont permis cette année de voir les tensions s'apaiser dans la zone, ce qui était un fait rare ces quatre dernières années. Les analyses présentent généralement 2005 comme une année à saisir, mais pour saisir les occasions qui se présentent et pour répondre aux espoirs, il faut qu'il existe une confiance mutuelle. Tout relâchement léger de la prudence de part et d'autre serait non seulement dangereux pour le climat positif qui règne actuellement mais également gravement nuisible au processus de paix.

J'en appelle une fois de plus aux deux parties pour qu'elles fassent preuve de courage politique et de sagesse, en maintenant le cap des pourparlers de paix, en honorant leurs obligations dans le cadre de la Feuille de route et, en fin de compte, en réalisant l'objectif de la coexistence pacifique de deux États indépendants.

L'instauration de la paix entre Israéliens et Palestiniens est inextricablement liée au soutien effectif de la communauté internationale. La Chine, comme l'ensemble de la communauté internationale, continuera de suivre de près la situation et de s'employer sans relâche à ramener le Moyen-Orient le plus vite possible vers la paix et la stabilité. Le Conseil de sécurité, organe capital pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit également jouer un rôle efficace en la matière.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur de Soto de son premier exposé depuis sa nomination au poste de Coordonnateur spécial. Nous mettons de grands espoirs dans son travail au moment où nous nous

apprêtons à voir le début du désengagement israélien de Gaza et d'une partie de la Cisjordanie. Nous comptons sur la gestion prudente de M. de Soto dans ce processus.

Tout en nous félicitant du désengagement de Gaza et en appréciant la ferme détermination dont fait preuve le Gouvernement israélien à l'égard de ce retrait, en dépit de quelque opposition sur le plan interne, nous nous devons d'exprimer nos préoccupations devant la reprise récente des violences par des groupes de militants palestiniens et par l'armée israélienne, violences qui mettent en danger la poursuite de la *tahadiya*. Dans ces conditions, il importe que le Président Abbas fasse preuve de toute la fermeté requise pour obtenir des groupes palestiniens concernés la retenue nécessaire. Nous nous félicitons, à cet égard, de ce que des groupes palestiniens comme le Hamas aient confirmé leur intention de continuer d'observer la *tahadiya*. Israël et la communauté internationale doivent soutenir efficacement le Président Abbas dans cet effort.

L'essentiel, en l'occurrence, est que le retrait s'effectue sans heurts et permette de préparer la voie à la reprise de la mise en œuvre de la Feuille de route. Pour cela, il est absolument capital que les deux parties consentent les plus grands efforts et que la communauté internationale des donateurs soutienne ces efforts par un appui notamment financier, y compris des pays arabes.

Du côté palestinien, des efforts énergiques sont nécessaires pour permettre un renforcement considérable des mesures de sécurité. L'impératif, pour l'Autorité palestinienne, est d'obtenir la réduction et la cessation des violences. C'est important non seulement pour le succès du processus de désengagement de Gaza ou pour l'avenir du processus de paix avec Israël, mais également, de façon plus fondamentale, pour prouver que l'Autorité dispose des capacités qui s'imposent pour lui permettre de fonctionner en tant qu'État. Nous appuyons donc la politique de réforme du Président Abbas, tout comme nous appuyons les efforts déployés par le général Ward en la matière.

Le Japon appuie les efforts de coordination de M. Wolfensohn en vue d'assurer des voies commerciales et de communication, notamment grâce à l'assouplissement des restrictions imposées à la circulation, et à la construction d'un couloir sûr pour les passages. Nous espérons à cet égard qu'Israël adoptera une attitude plus souple afin que la sécurité des déplacements des Palestiniens et de la circulation des marchandises soit assurée de façon plus efficace.

Le Japon, qui s'emploie à jouer un rôle actif et constructif en faveur de la paix au Moyen-Orient, a invité, dans le contexte de ces efforts, le Premier Ministre israélien, M. Sharon, et le Président palestinien, M. Abbas, à se rendre au Japon. Le Président Abbas s'est rendu dans notre pays en mai dernier. À cette occasion, un nouveau programme d'aide aux Palestiniens d'un montant de 100 millions de dollars a été annoncé pour faciliter le désengagement et le relèvement de Gaza et de la Cisjordanie. Ce programme sera mis en œuvre dans les plus brefs délais. Suite à cela, notre envoyé spécial pour le Moyen-Orient, l'Ambassadeur Arima, s'est rendu en Israël et en Palestine, où il a souligné que la réactivation de la Feuille de route dépendait du succès du désengagement. Le Japon poursuivra son soutien actif en matière d'aide économique et d'appui au processus de paix, notamment par le biais de nouveaux secours d'urgence à l'intention du peuple palestinien, à Gaza et dans le nord de la Cisjordanie, et d'une aide à moyen et à long termes pour soutenir l'économie palestinienne.

S'agissant de la question du mur, nous avons pu constater un progrès certain, en février dernier, lorsque un tronçon considérable du tracé du mur, dans la zone sud, a été redessiné pour longer la Ligne verte au lieu de la franchir, comme il le faisait précédemment. Toutefois, la construction se poursuit à l'intérieur de la Ligne verte dans d'autres endroits. À ce sujet, nous avons toujours été d'avis que face au grand nombre d'Israéliens qui ont perdu la vie dans des attentats terroristes palestiniens, l'Autorité palestinienne se devait de faire tout son possible pour supprimer le terrorisme.

Par ailleurs, la construction du mur à l'intérieur de la Ligne verte – qualifiée dans l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de contraire au droit international – a des répercussions négatives sur les moyens d'existence des Palestiniens et est préjudiciable au résultat des négociations sur le statut final. Elle doit donc cesser. Il est regrettable que la construction du mur se poursuive à l'intérieur de la Ligne verte. Nous sommes tout particulièrement préoccupés par la construction de ce mur dans la zone de Jérusalem-Est, qui se poursuit au moment même où une prudence accrue est de rigueur pour le succès du

retrait de Gaza. Cette construction se poursuit également dans une zone considérée comme l'une des plus névralgiques dans les négociations sur le statut final, une zone dont une grande partie des habitants aura à souffrir de la présence du mur.

Nous avons la conviction que le règlement de la question du mur et de celle des colonies de peuplement ne sera possible que par la mise en œuvre ininterrompue de la Feuille de route. C'est encore une raison de plus pour laquelle il est si important que les deux parties veillent au succès du désengagement de Gaza et permettent à ce succès de revitaliser le processus de la Feuille de route. Le Japon est prêt à apporter son appui aux deux parties dans la mise en œuvre de la Feuille de route et dans la réalisation de la vision d'une coexistence pacifique entre deux États, Israël et la Palestine.

Le Japon se félicite de la constitution du gouvernement Seniora au Liban le 19 juillet dernier. Au moment où le Liban s'attelle à de nombreuses tâches difficiles qui nécessiteront une gestion délicate, nous espérons que le Premier Ministre Seniora et son gouvernement seront à même de montrer la voie à suivre et entreprendront de régler les nombreux problèmes le plus rapidement possible.

M[me] Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Je voudrais associer pleinement le Danemark à la déclaration de l'Union européenne qui sera prononcée sous peu par le Représentant permanent du Royaume-Uni.

D'emblée, je voudrais remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Álvaro de Soto, de son exposé approfondi et de ses observations judicieuses.

Le Danemark a toujours été d'avis que le retrait israélien de Gaza et du nord de la Cisjordanie, s'il est effectué avec succès, peut être une première étape vers l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Pour qu'il soit un succès, il doit être conforme à la Feuille de route, total et s'effectuer en concertation avec les Palestiniens ainsi que la communauté internationale. Le Danemark demande donc instamment que tous les efforts visent à faire du désengagement un succès.

À cet égard, nous sommes encouragés par le courage politique dont font preuve les dirigeants des deux parties. Nous espérons que, alors qu'il ne reste plus qu'un mois, la coordination entre Israël et les Palestiniens s'intensifiera, surtout pour ce qui est des questions principales telles que l'accès à Gaza et depuis Gaza. En outre, le Danemark encourage l'Autorité palestinienne à accélérer les réformes et Israël à mettre en place les conditions indispensables à une économie palestinienne viable. Le Danemark est d'avis que le Quatuor et son Envoyé spécial pour le désengagement de Gaza, M. James Wolfensohn, méritent tout l'appui que pourra lui apporter la communauté internationale.

Le Danemark a pris note des contacts en cours, y compris à un haut niveau, entre Israël et l'Autorité palestinienne. Il est essentiel pour permettre la réalisation de progrès que ces contacts s'améliorent, tant sur le fond que dans leur fréquence, et se déroulent à tous les niveaux. En outre, il importe grandement que les deux parties redoublent d'efforts pour honorer les engagements pris à Charm el-Cheikh et qu'elles s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales qui pourraient être préjudiciables à l'issue des négociations sur le règlement final. À cet égard, le Danemark reste préoccupé par la poursuite de l'édification de la barrière de séparation sur le territoire palestinien, qui est contraire aux dispositions pertinentes du droit international.

C'est dans cet esprit que je voudrais réaffirmer que le Danemark ne reconnaîtra aucune modification des frontières d'avant 1967 autres que celles sur lesquelles les parties se sont accordées. Le Danemark est d'avis que la façon de parvenir à une paix permanente est un règlement viable prévoyant deux États et obtenu par le biais de la pleine mise en œuvre, par les deux parties, des engagements pris au titre de la Feuille de route.

Le Danemark est très préoccupé par l'escalade récente de la violence en Israël et dans les territoires occupés. Nous avons condamné sans aucune équivoque les récents attentats terroristes en Israël ainsi que les violences perpétrées par les militants palestiniens contre les agents de sécurité palestiniens. Tout en reconnaissant à Israël le droit de protéger ses citoyens, nous sommes opposés aux assassinats extrajudiciaires qui sont contraires au droit international.

Afin d'éviter un retour au cycle de violence qui a marqué les dernières années, le Danemark demande instamment à Israël de faire preuve de la plus grande

retenue et à l'Autorité palestinienne de prendre des mesures immédiates et efficaces contre ceux qui sont impliqués dans les attentats.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je voudrais indiquer qu'en tant que pays adhérent à l'Union européenne, la Roumanie s'aligne sur la déclaration que prononcera sous peu le Représentant permanent du Royaume-Uni. Mes observations seront donc brèves.

Avant toute chose, je tiens à joindre ma voix à celles des autres orateurs pour saluer la présence de l'Ambassadeur Álvaro de Soto au Conseil pour la première fois depuis la prise de ses nouvelles fonctions de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Bien au fait de sa vaste expérience, ma délégation a pleinement foi en la capacité de l'Ambassadeur de Soto de s'acquitter avec brio du nouveau mandat important et difficile qui lui a été confié. Nous lui manifestons notre gratitude pour l'exposé complet et approfondi qu'il vient de faire au Conseil.

Hélas, au cours des dernières semaines, les actes de violence entre Israéliens et Palestiniens se sont une fois de plus multipliés et aggravés. La mort et la souffrance ont frappé les deux camps. La terreur s'est encore manifestée et a fait périr des innocents. Israéliens et Palestiniens ne devraient ménager aucun effort pour concrétiser ensemble la vision de deux États. Cela ne peut être réalisé que si les deux parties entreprennent sans retard de s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de la Feuille de route. Prendre des mesures efficaces contre le terrorisme et démanteler l'infrastructure correspondante devrait être l'une des préoccupations dominantes des Palestiniens. À cet effet, ils doivent poursuivre et accélérer la réforme de leurs services de sécurité, profitant de l'aide fournie par la communauté internationale.

Parallèlement, Israël doit cesser ses activités de peuplement qui sont contraires à ses obligations au titre de la Feuille de route et éviter de prendre des mesures qui pourraient préjuger de l'issue finale des négociations, en particulier pour ce qui est des questions territoriales, dont celles liées à Jérusalem. De ce point de vue, la construction de la barrière demeure fort préoccupante. Certes, il est indubitable que l'édification de la barrière à l'intérieur des territoires palestiniens contribue efficacement à protéger la terre et les citoyens israéliens mais elle ne saurait être jugée conforme aux dispositions pertinentes du droit international.

Le retrait, par Israël, de Gaza et de zones de la Cisjordanie qui débutera bientôt, est une initiative courageuse et nous félicitons une fois de plus les dirigeants israéliens de leur détermination à surmonter tous les obstacles à ce plan. Le succès de sa mise en œuvre offrira une bonne occasion d'alléger le fardeau que font peser les questions non réglées sur le différend israélo-palestinien et servira donc l'objectif commun du progrès vers la paix. Pour ce faire, les parties concernées doivent coopérer et coordonner étroitement avant, pendant et après le désengagement, en particulier dans le but de créer les conditions nécessaires au relèvement économique de Gaza au lendemain du retrait.

Le dialogue est un élément essentiel dans la poursuite de tout objectif politique. Nous encourageons les dirigeants des deux parties à continuer leurs contacts et à élargir l'ordre du jour des réunions qui ont lieu à des niveaux divers. Le but ultime devrait être la reprise des pourparlers de paix afin de parvenir, par le biais de négociations et conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à un règlement juste, global et durable du conflit au Moyen-Orient. La Roumanie prend une part active à la poursuite de ce programme pour la paix, comme l'ont montré le résultat auquel a abouti la récente visite du Ministre des affaires étrangères Ungureanu en Israël et dans les territoires palestiniens.

S'agissant des autres faits nouveaux survenus dans la région, à savoir au Liban, la pleine mise en œuvre de la résolution 1559 (2004) est une condition préalable pour permettre au Liban d'atteindre son aspiration de longue date au plein rétablissement de son indépendance politique et de l'exercice de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Nous appelons toutes les parties concernées à coopérer pleinement à ce processus et, notamment, à appuyer les activités de la commission d'enquête internationale indépendante sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Hariri.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je souhaiterais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public du Conseil de sécurité pour discuter de cette question importante, qui répond à une demande des pays membres de la Ligue des États arabes. De même, je

souhaiterais remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Álvaro de Soto, de son excellente première présentation à ce titre devant cette séance plénière du Conseil et le féliciter du travail qu'il a accompli jusqu'à aujourd'hui dans cette mission difficile.

Les événements des derniers jours constituent une preuve supplémentaire de la fragilité extrême de la situation au Moyen-Orient, notamment en ce qui concerne la question palestino-israélienne. Malheureusement, après plusieurs mois de calme relatif, les niveaux de violence ont augmenté de manière marquée et ont touché principalement la population civile des deux parties. Cette nouvelle vague de violence peut mettre en danger les acquis obtenus ces derniers mois et éroder fortement la confiance entre les parties. C'est pour cela qu'il nous semble que ni la communauté internationale ni le Conseil de sécurité ne peuvent sous-estimer la gravité de cette situation.

L'Argentine souhaite condamner énergiquement dans cette enceinte tous les actes terroristes commis récemment qui ont coûté la vie à des civils innocents. En particulier, je souhaite faire part de notre condamnation sans équivoque de l'attentat qui s'est produit dans la ville de Netanya, le 12 juillet dernier, et des attaques aux tirs de roquettes Qassam, provenant de la bande de Gaza. Aucun de ces actes ne peut se justifier et nous rappelons que l'Autorité palestinienne a l'obligation de prendre des mesures décisives contre les groupes terroristes et d'éviter que le territoire sous son contrôle ne soit utilisé comme base pour mettre au point des attaques contre la population israélienne. Nous sommes conscients des difficultés que rencontre l'Autorité palestinienne en la matière et nous nous félicitons des efforts réalisés récemment par le Président Mahmoud Abbas. Cependant, nous considérons que ces efforts doivent être renforcés de manière à ce que les groupes extrémistes entendent clairement le message que la violence ne peut être ni acceptée ni tolérée.

Quoique Israël ait le droit légitime de se défendre contre ces attaques, cette défense doit s'exercer conformément au principe de la proportionnalité et doit, malgré toutes les difficultés, s'exercer dans le cadre du droit international. C'est pour cela que nous demandons que ne soit pas reprise la pratique des assassinats planifiés et que soient respectés à tout moment les droits de l'homme de la population palestinienne et le droit humanitaire.

Comme nous l'avons dit, nous considérons qu'Israël doit se conformer aux règles du droit international en ce qui concerne la construction de la barrière de séparation et les activités de peuplement. Notre pays a fait connaître lors d'occasions précédentes son opposition à la construction de la barrière de séparation sur les territoires palestiniens occupés. Nous saisissons cette occasion pour redire notre position et sollicitons du Gouvernement israélien qu'il se conforme à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de juillet 2004 et à la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale.

La décision du Cabinet israélien du 9 juillet dernier d'accélérer la construction de la barrière à Jérusalem-Est est de toute évidence contraire aux demandes répétées de la communauté internationale et nous pensons qu'elle devrait être examinée à nouveau et nous exhortons le Gouvernement israélien à le faire. De même, il nous semble que toute l'activité de peuplement doit cesser et que les postes avancés doivent être démantelés, conformément à la Feuille de route.

En dépit des faits nouveaux négatifs dont nous venons de parler, nous considérons que la seule solution pour Israël et la Palestine est celle d'un avenir de coexistence pacifique dans laquelle les deux pays pourront vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. À cet égard, il nous semble qu'il faut poursuivre les programmes de désengagement de la bande de Gaza et de zones de la Cisjordanie comme un premier pas pour mettre fin à l'occupation commencée en 1967. L'attachement des deux parties à coopérer à la mise en œuvre de cette initiative est essentiel, ainsi que la participation active et l'aide de la communauté internationale. À moins d'un mois du début du retrait, nous considérons qu'il faut concentrer toutes les énergies à ce qu'il aboutisse. Pour cela, les parties devraient s'abstenir de prendre des mesures qui pourraient mettre en péril cet objectif et, dans ce contexte, nous félicitons le Premier Ministre Sharon et le Parlement israélien d'adopter une position ferme et résolue en la matière.

En ce qui concerne la situation dans la région en général, nous voudrions exprimer notre approbation à l'occasion de la formation récente d'un nouveau Gouvernement au Liban, à la suite des élections qui se

sont terminées il y a un mois. Nous félicitons le Premier Ministre Fouad Siniora de sa nomination, ainsi que les autres membres de son Cabinet. Nous espérons que la constitution de ce nouveau Gouvernement contribuera à stabiliser la situation dans ce pays, permettant au peuple libanais de vivre libre de toute violence ou intimidation. De même, nous espérons que ces progrès dans le processus politique contribueront à l'application des dispositions des résolutions du Conseil relatives au Liban et qui n'ont pas été appliquées. De plus, je souhaiterais redire que nous condamnons les violations répétées de la Ligne bleue et que nous exhortons les parties à mettre fin à ces violations et à respecter cette Ligne dans son intégralité.

Pour conclure, je souhaite redire l'attachement de mon pays à une paix globale, juste et définitive au Moyen-Orient qui repose sur les résolutions que le Conseil de sécurité a approuvées.

M. Brencick (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Coordonnateur spécial Álvaro de Soto de son exposé détaillé et lui souhaite le plein succès dans sa nouvelle mission difficile.

Les États-Unis redisent qu'ils sont gravement préoccupés par les difficultés auxquelles la communauté internationale et les parties sont confrontées pour parvenir à un Moyen-Orient plus pacifique, prospère et démocratique.

En ce qui concerne la situation israélo-palestinienne, cela fait trois ans que le Président Bush a présenté sa vision de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Depuis lors, un solide consensus international s'est rangé derrière cette vision et la Feuille de route conçue pour réaliser cette vision. Les deux parties ont des obligations clairement définies au titre de cette Feuille de route. Il n'est pas possible de faire avancer la Feuille de route et de progresser vers la réalisation de cette vision de deux États vivant dans la paix et la sécurité en faisant œuvre de rhétorique et en rejetant la responsabilité. Pour le moment, nous devrions concentrer nos efforts, ainsi que ceux de la communauté internationale, sur la réussite du plan de désengagement de Gaza.

Le Coordonnateur américain en matière de sécurité William Ward est sur le terrain depuis le 9 mars pour aider à réformer les services de sécurité et pour coordonner l'aide internationale dans la région. L'Envoyé spécial du Quatuor, James Wolfensohn, a identifié six obstacles à court terme et trois à long terme à la relève économique et travaille étroitement avec les parties sur ces questions. D'une façon générale, on observe des progrès, mais il reste encore beaucoup à faire pour que cette opération complexe soit un succès.

Le désengagement est à même de relancer la Feuille de route et d'entraîner de véritables avancées en direction de la paix. Nous pensons que la Feuille de route et les mécanismes existants, dont le Quatuor, offrent les plus grandes chances d'obtenir des avancées de la part des parties. Tout le monde ici appuie la Feuille de route, que le Conseil a d'ailleurs entérinée dans des termes spécifiques.

La tâche fondamentale qui reste à accomplir d'ici à la moitié du mois d'août consiste à améliorer la situation en matière de sécurité et à créer les conditions favorables à la bonne exécution du plan de désengagement. Le Président Abbas a pris des mesures concrètes en vue de réorganiser le secteur de la sécurité. Nous l'encourageons à poursuivre dans ce sens. Il a signifié que les chefs des services de sécurité devraient lui rendre compte des mesures prises afin de faire cesser les attaques contre les Israéliens. Toutefois, la performance globale de l'action palestinienne contre le terrorisme est loin d'être satisfaisante, ce qui demeure à nos yeux un sujet de préoccupation.

J'en viens à présent à la situation au Liban. Nous prions instamment le nouveau Gouvernement libanais d'avancer dans la pleine mise en œuvre de la résolution 1559 (2004), notamment en ce qui concerne le désarmement des milices. Notre position à l'égard du Hezbollah n'a pas changé. C'est une organisation terroriste étrangère reconnue comme telle, qui ne pourra être un acteur politique légitime tant qu'elle n'aura pas renoncé à la violence et n'aura pas désarmé. Les actes de violence commis par le Hezbollah le long de la Ligne bleue le 29 juin et le 12 juillet mettent en exergue le danger que cette milice représente pour la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes vivement préoccupés par la fermeture de la frontière syrienne avec le Liban. Tout en saluant les efforts légitimes visant à interdire le trafic illicite et le passage des terroristes et de leurs avoirs, la sévérité de la mesure montre à l'évidence que les Syriens agissent suivant un motif non avoué.

Manifestement, le Gouvernement syrien tente ainsi d'asphyxier l'économie libanaise en empêchant les échanges à travers sa frontière, qui relie le Liban au reste du monde arabe, dans le but de continuer de s'immiscer dans les affaires du Liban.

Cette situation montre à quel point il est important que les deux Gouvernements établissent des relations normales et souveraines afin de résoudre les problèmes de ce genre. Dans le même temps, comme ce problème affecte les échanges du Liban avec les autres pays arabes, nous comptons sur ces derniers pour qu'ils communiquent leurs vues aux Gouvernements libanais et syrien.

C'est un autre exemple de l'ingérence syrienne au Liban. Le Gouvernement syrien fait savoir aux Libanais, mais aussi au reste du monde, que c'est lui qui continue de tirer les ficelles dans le pays.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre également la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion; la Turquie et la Croatie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; l'Islande et le Liechtenstein, membres de l'Espace économique européen et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), ainsi que l'Ukraine se rallient à la présente déclaration.

Je remercie à mon tour M. Álvaro de Soto de son exposé. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Le 18 juillet, les ministres de l'Union européenne ont rappelé et souligné l'importance stratégique mondiale de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans le bassin méditerranéen ainsi que l'attachement européen à un règlement du conflit au Moyen-Orient. L'Union européenne appuie le retrait israélien de Gaza et de différents secteurs du nord de la Cisjordanie, qui constituent un premier pas en direction d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Au nom de l'Union européenne, le Haut Représentant Javier Solana s'est rendu dans la région du 10 au 14 juillet. Il y a de nouveau souligné la volonté de l'Union européenne de maintenir les deux parties engagées dans le processus de paix et dans la mise en œuvre de la Feuille de route ainsi que sa détermination de veiller à ce que l'action européenne soit cohérente, ciblée et coordonnée avec les efforts déployés par le Quatuor et la communauté internationale.

En ce qui concerne la sécurité, l'Union européenne est sérieusement préoccupée par la récente escalade des violences en Israël et dans les territoires occupés. Elle a vigoureusement condamné les récents attentats perpétrés en Israël, qui ont fait de nombreux morts et blessés parmi les Israéliens. Nous avons également condamné les violences commises par des militants palestiniens contre les services de sécurité palestiniens.

Bien qu'elle ait maintes fois condamné les atrocités commises contre les Israéliens et reconnu le droit d'Israël de protéger sa population des attaques terroristes, l'Union européenne s'est toujours opposée aux exécutions extrajudiciaires, qui sont contraires au droit international. L'Union européenne insiste pour que les Palestiniens et les Israéliens ne renouent pas avec le cycle de violences de ces dernières années. Nous exhortons Israël à faire preuve de la retenue maximale et l'Autorité palestinienne à prendre sur-le-champ des mesures efficaces contre les auteurs des attaques.

Nous rendons hommage au courage politique manifesté par les dirigeants des deux camps au sujet du retrait de Gaza et de différents secteurs du nord de la Cisjordanie. Il est vital que le désengagement soit mené à bien. Il ne reste plus qu'un mois avant la date prévue de son lancement. Les ministres de l'Union européenne ont donc réaffirmé que les deux parties au conflit devaient tout mettre en œuvre pour tirer profit du désengagement. De plus, ils ont engagé Israël à s'assurer que le retrait soit total et effectué en coordination avec les Palestiniens et la communauté internationale. Nous demandons instamment que la coordination des efforts israéliens et palestiniens se resserre, car elle est primordiale pour obtenir des résultats concrets, surtout autour des questions cruciales, comme l'accès en direction et en provenance de la bande de Gaza.

L'Union européenne appuie sans réserve le Quatuor et son Envoyé spécial pour le désengagement, James Wolfensohn, ainsi que sa mission. L'Union est déterminée à travailler en étroite coopération avec lui en vue d'un désengagement réussi et nous prions instamment la communauté internationale, notamment

les États arabes, de faire de même. L'Union européenne a mis l'accent sur l'impératif d'une coopération réelle entre Israël et l'Autorité palestinienne et avec M. Wolfensohn afin d'épauler le développement institutionnel et économique palestinien. Elle souhaite que l'Autorité palestinienne accélère son processus de réformes et qu'Israël instaure les conditions requises pour une croissance économique palestinienne viable

Prenant note de la poursuite des contacts entre Israël et l'Autorité palestinienne, notamment de la réunion qui s'est tenue le 21 juin à Jérusalem entre le Premier Ministre israélien et le Président palestinien, nous souhaitons que ces échanges soient plus approfondis et plus fréquents et qu'ils aient lieu à tous les niveaux. Il faut que les deux camps redoublent d'efforts pour tenir les engagements pris à Charm el-Cheikh et qu'ils s'abstiennent de prendre des mesures susceptibles de saper la confiance mutuelle. Il est crucial qu'aucune partie ne prenne de mesure unilatérale qui pourrait compromettre l'issue des négociations sur le règlement final. À ce sujet, l'Union européenne est préoccupée du fait que le Cabinet israélien vienne de décider d'achever immédiatement la construction de la barrière de séparation à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est.

Concernant l'ordre public, l'Union européenne a engagé l'Autorité palestinienne à accélérer ses efforts afin d'instaurer un climat de sécurité répondant aux besoins de ses citoyens. Nous sommes déterminés à concourir au développement de la capacité palestinienne en matière de sécurité à travers la police civile palestinienne, en coordination avec le Coordonnateur des États-Unis chargé des questions de sécurité, le général Ward.

À propos des questions relatives au statut final, les ministres de l'Union européenne ont rappelé le 18 juillet que l'Union n'admettrait aucune modification du tracé de la frontière d'avant 1967, excepté celles convenues entre les deux parties. Nous continuons de penser que le moyen d'aboutir à une paix permanente réside dans un règlement viable prévoyant deux États, qui pourra être obtenu si les deux parties honorent totalement les engagements pris au titre de la Feuille de route.

Enfin, je voudrais réitérer la position de l'Union européenne au sujet de la barrière de séparation israélienne. Tout en reconnaissant le droit d'Israël de protéger ses citoyens des attaques terroristes, l'Union européenne a exhorté Israël à cesser les travaux de construction de la barrière à l'intérieur du territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est, et à détruire les portions de l'édifice déjà construites, car ils constituent un manquement aux dispositions pertinentes du droit international.

M. Zinsou (Bénin) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil de sécurité pour nous permettre d'examiner l'évolution de la situation au Moyen-Orient, y compris en Palestine.

Nous exprimons notre appréciation au Coordonnateur spécial, M. Álvaro de Soto, pour l'excellent exposé qu'il a fait au Conseil. Nous saluons les efforts déployés par la communauté internationale, en particulier le Quatuor, pour s'assurer que le désengagement s'opère de façon coordonnée. Nous nous félicitons de la décision de la Knesset de s'opposer à tout report de ce désengagement.

Nous marquons notre appui à la mission confiée, dans ce cadre, aux deux envoyés spéciaux pour le désengagement – le général Ward, chargé d'aider l'Autorité palestinienne à se doter des structures appropriées dans le cadre de la réforme de l'appareil de sécurité, et M. James Wolfensohn, chargé des questions ne concernant pas la sécurité. Nous saluons la décision du Secrétaire général d'assurer à ce dernier toute l'assistance requise pour lui permettre d'établir un bureau à Jérusalem en vue de s'acquitter de sa charge.

Ces efforts du Quatuor montrent bien la volonté de la communauté internationale d'accompagner la mise en œuvre du désengagement, qui est considéré comme une étape de la mise en œuvre de la Feuille de route, approuvée par la résolution 1515 (2003) en tant que cadre pour le règlement définitif du conflit israélo-palestinien et pour la fin de l'occupation.

Il est regrettable que ces efforts soient maintenant contrariés par la recrudescence de la violence à Gaza, alors que s'approche le désengagement de la puissance occupante, qui doit se produire au mois d'août. Ma délégation observe avec une grande préoccupation cette nouvelle crise, qui a déjà contraint l'Autorité palestinienne à décréter l'état d'urgence dans les territoires occupés.

Les arrangements obtenus au Sommet de Charm el-Cheikh nous ont pourtant laissé espérer que le silence des armes s'établirait pour permettre la relance

d'un dialogue franc entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne en vue de la mise en œuvre du plan de désengagement. Il importe d'inverser cette tendance négative, qui ne peut que compromettre l'issue de l'opération, au regard des risques réels d'aggravation des tensions face aux actions des forces de la puissance occupante et de la résistance palestinienne.

À cet égard, nous ne comprenons pas les obstacles qui continuent d'entraver la liberté de mouvement et la circulation dans les territoires occupés. De même, nous déplorons la poursuite de la destruction des biens des Palestiniens dans les territoires occupés et la reprise de la pratique de l'exécution extrajudiciaire de militants palestiniens, en violation fragrante des engagements pris à Charm el-Cheikh. Nous engageons la puissance occupante à y mettre fin. De son côté, l'Autorité palestinienne doit prendre toutes les dispositions appropriées pour empêcher les attentats ciblant les populations civiles israéliennes.

Sur un autre plan, la poursuite de la construction du mur de séparation malgré la décision de la Cour internationale de Justice constitue un réel défi lancé à la communauté internationale. Nous exhortons le Gouvernement israélien à mettre en œuvre de façon convaincante la décision de la Cour, notamment en ce qui concerne la cessation des travaux de construction, le démantèlement du mur et la restitution des biens expropriés dans ce cadre.

Nous sommes également préoccupés par la poursuite de la construction des colonies de peuplement dans les territoires occupés. La cessation de la construction et le démantèlement de ces colonies constituent une obligation dans le cadre de la Feuille de route. Celle-ci est et demeure la référence incontournable pour la conduite du processus de paix. Nous exprimons ici notre attachement à l'objectif majeur de ce processus, notamment la création d'un État palestinien contigu avec Israël dans des frontières sûres et internationalement reconnues.

Le désengagement de Gaza serait un pas décisif dans la bonne direction. Nous exhortons toutes les parties concernées à œuvrer d'arrache-pied pour faire aboutir le processus en cours afin d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le règlement du conflit israélo-palestinien. Compte tenu du caractère central de ce conflit, toute avancée sur ce terrain ne manquera pas d'avoir des répercussions positives sur l'ensemble des situations qui affectent la stabilité de cette région.

M. Mercado (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue à M. Álvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, et nous le remercions de son premier exposé au Conseil sur les derniers événements dans la région, et en particulier l'explosion récente de violence qui non seulement a fait plusieurs morts et des dizaines de blessés mais également a laissé en lambeaux un cessez-le-feu déjà précaire.

Neuf jours se sont écoulés depuis qu'un militant palestinien, après s'être introduit dans la ville de Natanya, s'est immolé en tuant cinq Israéliens et en en laissant 30 autres marqués pour le reste de leur vie. Cette tragédie, que nous aurions tant souhaité ne pas voir se produire, a plongé la région dans un autre épisode sanglant de cette guerre qui semble sans fin. Les Philippines condamnent l'attentat suicide de Natanya et l'escalade subséquente de la violence et des représailles, depuis l'assassinat par Israël de militants suspects jusqu'à la cascade de morts et de destruction déclenchée par les extrémistes palestiniens, qui ont mis en pièces la trêve fragile que la communauté internationale essayait de maintenir depuis février.

Les Philippines reconnaissent le droit d'Israël à la légitime défense en réponse au dernier attentat suicide en date perpétré sur son territoire mais nous sommes persuadés que cela ne donne pas carte blanche à Israël pour prendre des mesures extrajudiciaires. Nous nous joignons à ceux qui ont déploré la réaction israélienne. De la même façon, nous éprouvons la plus grande répugnance pour les mesures de représailles prises par les militants, à qui l'on doit non seulement des tirs de roquette et de mortier contre des cibles israéliennes mais également le déclenchement de ce que l'on a qualifié de plus durs combats de factions de ces dernières années dans le nord de Gaza.

Il faut rétablir le cessez-le-feu et le maintenir si nous voulons que le processus de paix puisse progresser. Nous en appelons aux deux parties pour qu'elles respectent les accords conclus à Charm el-Cheikh. Les Philippines demandent également à Israël et aux militants palestiniens de sauvegarder la trêve en faisant preuve de retenue et en s'abstenant de prendre de nouvelles mesures susceptibles de compromettre les efforts de l'Autorité palestinienne pour faire respecter

l'État de droit et maintenir la paix et la stabilité dans la zone.

Nous félicitons le Président Mahmoud Abbas d'avoir affirmé son autorité en ordonnant aux forces de sécurité palestiniennes d'empêcher les militants de lancer de nouvelles attaques à la roquette et au mortier contre Israël. Après à peine plus de six mois à son poste, le Président Abbas mérite d'être encouragé et de se voir accorder le temps et le soutien nécessaires pour consolider son autorité et poursuivre les réformes au sein de son gouvernement. Nous maintenons notre confiance dans le Président, qui est un partenaire essentiel de la communauté internationale dans les efforts qu'elle déploie pour trouver un règlement global satisfaisant au conflit.

Nous nous associons également à ceux qui ont salué les efforts de l'envoyé spécial du Quatuor, James Wolfensohn, pour redresser la situation économique et humanitaire extrêmement difficile des territoires occupés. En outre, nous félicitons l'Égypte d'avoir facilité l'accord entre le Fatah et le Hamas, qui a permis de mettre fin à plusieurs jours de combats de rue entre les forces de sécurité palestiniennes et les factions rivales, qui compliquaient encore les efforts pour ramener la paix dans la région.

Tout en nous félicitant des projets israéliens de désengagement de Gaza et de certaines zones de Cisjordanie, nous déclarons que ce désengagement doit être complet pour pouvoir contribuer de façon positive à un règlement permanent de la question palestinienne. En même temps, nous demandons à Israël d'aider à l'avancement du processus de paix en mettant un terme à ses activités d'élargissement des colonies, en particulier à Ma'ale Adumim, conformément à ses engagements pris au titre de la Feuille de route.

Nous nous associons également aux autres orateurs pour exhorter Israël à arrêter la construction de son mur de séparation, comme l'a demandé la communauté internationale dans la résolution ES-10/15 du 20 juillet 2004 et la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif du 9 juillet 2004.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de la Grèce.

Nous remercions mille fois M. Álvaro de Soto, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé complet et instructif sur les événements récemment survenus au Moyen-Orient.

La Grèce s'aligne pleinement sur la déclaration qu'a prononcée le Représentant du Royaume-Uni au nom de l'Union européenne.

Le débat public d'aujourd'hui intervient à un moment des plus critiques sur la voie longue et difficile de l'instauration d'une paix juste, globale et durable dans la région.

Au cours des derniers mois, nous avons vu les deux parties manifester une détermination ferme et solide. Leurs dirigeants respectifs ont pris des décisions hardies, souvent à un coût politique élevé, pour faire avancer le processus. Ils ont résisté aux fortes pressions internes. À de nombreuses occasions, ils ont déclaré publiquement qu'ils honoreront et accompliront les engagements pris. Il faut s'en féliciter.

Le retrait prochain, par Israël, de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie, une fois effectué, représentera de fait un jalon important. Il faudrait en profiter comme d'une occasion décisive de relancer la Feuille de route et de faire avancer le processus vers l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

Le succès du désengagement israélien revêt une importance capitale. Toutes les parties y ont un grand intérêt. Nous savons bien qu'un certain nombre de questions doivent être immédiatement réglées d'une façon aboutissant un résultat positif et couronné de succès.

Les deux parties devraient mettre tout en œuvre pour collaborer directement l'une avec l'autre et coopérer dans la recherche de solutions optimales aux différentes questions que soulève un transfert de pouvoir concerté, pacifique et en douceur. Les contacts, à tous les niveaux, entre les deux parties devraient être accrus, opérationnels et orientés vers l'avenir. La Grèce appuie pleinement la mission de l'Envoyé spécial du Quatuor pour le désengagement de Gaza, M. James Wolfensohn, et ses efforts pour prêter assistance dans les domaines du désengagement non liés à la sécurité et dans la relance de l'économie palestinienne.

Le désengagement israélien sera jugé sur le long terme. Des dispositions devraient donc être envisagées pour la période après le désengagement. La viabilité

d'un désengagement réussi devrait être renforcée en créant les conditions nécessaires – politiques, économiques et sécuritaires – pour veiller, dans la mesure du possible, à ce qu'il n'y ait aucun renversement des progrès réalisés.

Le redressement économique des territoires palestiniens sera crucial pour veiller à ce que des bénéfices à long terme soient tirés de l'occasion que présente le désengagement israélien. Tous les efforts déployés dans ce sens devraient être appuyés et renforcés. Des initiatives, telles que la réunion organisée à Londres le 1er mars dernier en soutien à l'Autorité palestinienne, doivent inclure les mesures de suivi appropriées.

Nonobstant les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, des mesures immédiates doivent être prises pour atténuer les difficultés économiques auxquelles fait face la population palestinienne et pour faciliter le relèvement et la reconstruction en favorisant le mouvement des personnes et des biens à destination et en provenance de Gaza, de la Cisjordanie et entre les deux zones.

Bien que notre attention se porte sur le retrait israélien imminent, nous ne devons pas perdre de vue le tableau général. Notre objectif commun est la concrétisation d'un règlement prévoyant deux États, Israël et un État de Palestine démocratique, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Nous sommes préoccupés par le récent regain de violence qui a menacé de rompre la trêve délicate des derniers mois. Alors que redoublent les tensions, il est nécessaire que les deux parties fassent de leur mieux pour mettre un frein aux attaques et aux contre-attaques, y compris les assassinats extrajudiciaires, afin d'empêcher un retour au cycle vicieux de la violence qui a depuis si longtemps frappé la région.

L'instauration d'un climat de confiance entre les deux parties est donc un aspect clef. La Grèce voudrait rappeler les accords conclus au Sommet de Charm el-Cheikh le 8 février dernier et encourage les deux parties à procéder sans attendre à la mise en œuvre de ces accords.

Nous sommes également préoccupés par la poursuite des activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés et de la construction de la barrière de séparation par Israël ainsi que par la décision du cabinet israélien de terminer immédiatement sa construction à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est, dont les conséquences humanitaires sont manifestement catastrophiques pour un grand nombre d'habitants arabes de la cité.

Il importe de réaffirmer que la Feuille de route reste le cadre de l'instauration d'une paix juste et durable. Les deux parties devraient s'attacher à honorer leurs obligations et leurs engagements respectifs au titre de la Feuille de route. Elles devraient également s'abstenir de toute mesure unilatérale, quelle qu'elle soit, qui risque de préjuger de l'issue des négociations sur le statut final et qui sape les efforts visant à instaurer la confiance sur le terrain.

Le rôle de la communauté internationale – le Quatuor en particulier – reste extrêmement important dans la mesure où elle doit s'impliquer activement et être déterminée à appuyer les parties dans leurs efforts pour accomplir et exécuter leurs engagements respectifs.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il reste un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste. Étant donné l'heure tardive, et avec l'assentiment des membres du Conseil, j'ai l'intention de suspendre la séance jusqu'à 14 h 50.

La séance est suspendue à 13 heures.